

Rapport annuel 2001-2002  
du Comité de mise en œuvre, pour la période s'étendant  
du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2002

Entente sur la revendication territoriale globale  
des Dènes et Métis du Sahtu

LEGISLATIVE ASSEMBLY  
JUN 12 2003  
Yellowknife, N.W.T.

# Sahtu Dene and Metis

Comprehensive Land Claim Agreement

## 2001–2002 Annual Report

of the Implementation Committee April 1, 2001 – March 31, 2002

Tabled Doc 64-14(6)  
June 11, 2003

Addendum

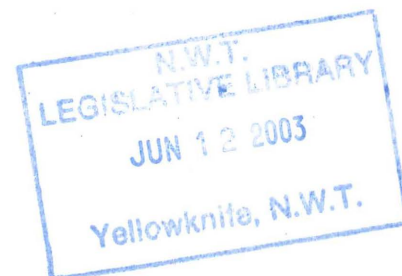
Correction to the 2001-2002 Sahtu Annual Report

Section 6.2 page 18 - the amount agreed upon by the Sahtu Secretariat Incorporated and the Government of Canada related to the royalty suit was \$8,160,939.

Addenda

Correction apportée au rapport annuel 2001-2002 concernant la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu

Section 6.2, page 18 - Le Sahtu Secretariat Incorporated et le gouvernement du Canada ont convenu d'un règlement de 8 160 939 \$ relativement à la poursuite sur les redevances.





NWT LEGISLATIVE LIBRARY



3 1936 00065 186 7

Rapport annuel 2001-2002  
du Comité de mise en œuvre, pour la période s'étendant  
du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2002

Entente sur la revendication territoriale globale  
des Dénés et Métis du Sahtu

# Sahtu Dene and Metis

Comprehensive Land Claim Agreement

N.W.T.  
LEGISLATIVE LIBRARY  
JUN 12 2003  
Yellowknife, N.W.T.

2001-2002 Annual Report  
of the Implementation Committee April 1, 2001 - March 31, 2002



N.W.T. Legislative Library

Canada

Published under the authority of the  
Minister of Indian Affairs and  
Northern Development  
Ottawa, 2002  
[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

QS-5354-022-BB-A1  
Catalogue No. R31-10/2002  
ISBN 0-662-66874-X

© Minister of Public Works and Government  
Services Canada

© Ministère des Travaux publics et des  
Services gouvernementaux Canada

QS-5354-022-BB-A1  
N° de catalogue R31-10/2002  
ISBN 0-662-66874-X

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

Ottawa, 2002  
et du Nord canadien  
ministre des Affaires indiennes  
Publié avec l'autorisation du

Le Comité de mise en œuvre est heureux de soumettre son huitième rapport annuel décrivant la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dènes et Métis du Sahtu. Le présent rapport couvre l'exercice financier s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2002. Le Comité de mise en œuvre comprend un haut représentant du Sahtu Secretariat Incorporated (SSI), du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GNTO) et du gouvernement du Canada. Il respecte la règle du consensus et sert de tribune en vue d'offrir aux parties la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et de soulever certaines questions. Le Comité a pour fonction de superviser et de diriger la mise en œuvre de l'Entente en plus d'en assurer le suivi. Le rapport annuel décrit les réalisations et les progrès accomplis durant l'année. Divers ministères fédéraux et territoriaux, le SSI et d'autres organismes relevant de l'Entente ont fourni les renseignements nécessaires à sa rédaction. Nous nous engageons à resserrer les partenariats qu'exige la réussite de la mise en œuvre de l'Entente. Les succès obtenus jusqu'à maintenant témoignent des efforts que les partenaires ont déployés pour que les droits ancestraux soient reconnus dans le respect des Autochtones et des non-Autochtones et pour montrer l'engagement des parties à s'acquitter des obligations prévues par l'Entente.

Le Comité de mise en œuvre est heureux de soumettre son huitième rapport annuel décrivant la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dènes et Métis du Sahtu. Le présent rapport couvre l'exercice financier s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2002. Le Comité de mise en œuvre comprend un haut représentant du Sahtu Secretariat Incorporated (SSI), du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GNTO) et du gouvernement du Canada. Il respecte la règle du consensus et sert de tribune en vue d'offrir aux parties la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et de soulever certaines questions. Le Comité a pour fonction de superviser et de diriger la mise en œuvre de l'Entente en plus d'en assurer le suivi. Le rapport annuel décrit les réalisations et les progrès accomplis durant l'année. Divers ministères fédéraux et territoriaux, le SSI et d'autres organismes relevant de l'Entente ont fourni les renseignements nécessaires à sa rédaction. Nous nous engageons à resserrer les partenariats qu'exige la réussite de la mise en œuvre de l'Entente. Les succès obtenus jusqu'à maintenant témoignent des efforts que les partenaires ont déployés pour que les droits ancestraux soient reconnus dans le respect des Autochtones et des non-Autochtones et pour montrer l'engagement des parties à s'acquitter des obligations prévues par l'Entente.

Pierre Laporte  
Gouvernement du  
Canada

Mark Warren  
Gouvernement des  
Territoires du Nord-Ouest

John Tutcho  
Sahtu Secretariat  
Incorporated

## foreword

The Implementation Committee is pleased to provide its eighth annual report on the implementation of the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement. The report covers the fiscal year from April 1, 2001 to March 31, 2002.

The Implementation Committee consists of a senior official from each of the parties: the Sahtu Secretariat Incorporated (SSI), the Government of the Northwest Territories (GNWT) and the Government of Canada. It functions by consensus and serves as a forum where parties can raise issues and voice their concerns.

The role of the Implementation Committee is to oversee, direct and monitor implementation of the

Agreement. This annual report describes achievements and developments during the year. Information is contributed by various federal and territorial departments, the SSI and other bodies established under the Agreement.

We are committed to strengthening the partnerships that are key to the successful implementation of the Agreement. Our achievements, to date, are the product of partners working together to recognize Aboriginal rights in an atmosphere of mutual respect, and the commitment of the parties to fulfil obligations pursuant to this Agreement.

John Tutcho  
Sahtu Secretariat  
Incorporated

Mark Warren  
Government of the  
Northwest Territories

Pierre Laporte  
Government of  
Canada





## glossary of acronyms and abbreviations

AGJV	Arctic Goose Joint Venture	MOU	Memorandum of Understanding
AHRDA	Aboriginal Human Resources Development Agreement	MVEIRB	Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board
AIP	Agreement-in-Principle	MVLWB	Mackenzie Valley Land and Water Board
CAPP	Canadian Association of Petroleum Producers	MVRMA	<i>Mackenzie Valley Resource Management Act</i>
CEAA	<i>Canadian Environmental Assessment Act</i>	NEB	National Energy Board
CIMP	Cumulative Impact Monitoring Program	NWT	Northwest Territories
CIMPWG	Cumulative Impact Monitoring Program and Audit Working Group	PAS	Protected Area Strategy
CWS	Canadian Wildlife Service	PWGSC	Public Works and Government Services Canada
DFO	Department of Fisheries and Oceans	RRC	Renewable Resources Council
GIS	Geographic Information System	RRRC	Regional Renewable Resources Committee
GNWT	Government of the Northwest Territories	RWED	Resources, Wildlife and Economic Development
GTC	Gwich'in Tribal Council	SAHS	Settlement Area Harvest Study
HRDC	Human Resources Development Canada	SLUPB	Sahtu Land Use Planning Board
INAC	Indian and Northern Affairs Canada	SLWB	Sahtu Land and Water Board
IPG	Institutions of Public Government	SRB	Surface Rights Board
LMDA	Labour Market Development Agreement	SRRB	Sahtu Renewable Resources Board
MAA	Ministry of Aboriginal Affairs	SSA	Sahtu Settlement Area
MOI	Memorandum of Intent	SSI	Sahtu Secretariat Incorporated
		VEC	Valued ecosystem component

## glossaire des acronymes et des abréviations

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada	MRFDE	Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique
CATS	Conseil d'aménagement territorial du Sahtu	OREVM	Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
CRRS	Conseil des ressources renouvelables du Sahtu		
DRHC	Développement des ressources humaines	ONE	Office national de l'énergie Canada
EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones	OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	P&O	Pêches et Océans Canada
LGRVM	<i>Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie</i>	SSI	Sahtu Secretariat Incorporated
		TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada



## les caractéristiques de l'entente



En juillet 1993, les Dénés et les Métis du Sahtu ont voté en faveur de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Après avoir reçu la sanction du gouvernement du Canada et celle du GTNO, l'Entente a été signée le 6 septembre 1993 à Tulita (anciennement Fort Norman). La *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu* est entrée en vigueur le 23 juin 1994.

Aux termes de l'Entente, les Dénés et les Métis du Sahtu :

- ont reçu le titre de propriété sur 41 437 kilomètres carrés de terres dans les Territoires du Nord-Ouest, soit une superficie excédant légèrement celle de l'île de Vancouver. (Des droits d'exploitation souterraine ont également été obtenus sur 1 813 kilomètres carrés de ces terres.);
- recevront un montant total de 75 millions de dollars (en dollars de 1990), dont le versement s'échelonna sur 15 ans, et obtiendront une part des redevances sur les ressources naturelles de la vallée du Mackenzie, que les sociétés d'exploitation versent chaque année aux gouvernements;

- se sont vu confirmer leur droit de chasse et de pêche ainsi que leur droit exclusif de piégeage dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu;
- sont garantis d'occuper un siège au comité des institutions gouvernementales chargées d'assurer la gestion des ressources renouvelables et l'aménagement territorial, d'administrer l'utilisation des terres et des eaux au sein de la région visée par le règlement ainsi que d'effectuer l'examen et l'évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie.

L'Entente prévoit également la négociation des ententes d'autonomie gouvernementale qui entreront en vigueur lors de l'adoption d'une loi fédérale ou territoriale.

## features of the agreement



In July 1993, the Sahtu Dene and Metis voted to approve the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement. After being approved by the governments of Canada and the Northwest Territories, the Agreement was signed on September 6, 1993, in Tulita (formerly Fort Norman). The *Sahtu Dene and Metis Land Claim Settlement Act* came into effect on June 23, 1994.

- Under the Agreement, the Sahtu Dene and Metis:
    - received title to 41,437 square kilometres of land in the Northwest Territories (NWT), an area slightly larger than Vancouver Island (subsurface rights are included on 1,813 square kilometres of this land);
    - will receive financial payments totalling \$75 million (in 1990 dollars) over a 15-year period, as well as a share of the resource royalties paid to governments each year by operators in the Mackenzie Valley;
    - have their right to hunt and fish throughout the Sahtu Settlement Area (SSA) confirmed and their exclusive right to trap in the SSA established; and
  - are guaranteed participation in institutions of public government (IPGs) for renewable resource management, land use planning, and land and water use within the SSA, and environmental impact assessment and review within the Mackenzie Valley.
- The Agreement also provides for the negotiation of self-government agreements that will be brought into effect through federal and/or territorial legislation.

## les points saillants

# 2

- À l'occasion du huitième anniversaire de l'Entente, le SSI a reçu un paiement de transfert de 8 300 094 \$ (après le remboursement des prêts lui ayant été accordés pour financer les négociations). Le SSI s'est vu verser la somme de 535 998 \$ en redevances sur les ressources pour l'année 2001.
- On a rédigé, pour le compte du Programme de surveillance des effets cumulatifs, l'ébauche d'un plan stratégique et d'un programme de travail s'échelonnant sur cinq ans en plus de mettre au point un processus de vérification. Ce travail a été suivi par la préparation d'un cadre de mise en œuvre provisoire et par l'avancement du travail entrepris sur les éléments valorisés d'un écosystème jugés prioritaires.

- En novembre 2001, les représentants du Sahtu et ceux des Gwich'in se sont réunis pour passer en revue les mesures d'ordre économique. Au terme de cette rencontre, il a été recommandé qu'une marche à suivre soit élaborée en vue d'évaluer l'efficacité des activités économiques et d'améliorer la méthode de collecte d'information.
- Le Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord a rédigé l'ébauche du *Plan de coopération — Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest*. Formé des présidents de l'Office des terres et des eaux du Sahtu (OTES) et de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM), ce groupe représente les différents organismes de réglementation et d'évaluation environnementales chargés d'examiner la demande d'aménagement d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie.
- En prévision de l'accroissement des activités de prospection des gisements d'hydrocarbures dans la vallée du Mackenzie, le Conseil des ressources renouvelables du Sahtu (CRRS) et le Conseil d'aménagement territorial du Sahtu (CATS) ont organisé des consultations et des activités de sensibilisation, auxquelles ont participé des représentants du secteur des pipelines et des sociétés pétrolières et gazières ainsi que des conseillers en environnement.
- En date du 31 décembre 2001, 2 741 bénéficiaires étaient enregistrés.
- Le CRRS a parrainé l'atelier se rapportant aux permis de recherche sur les espèces fauniques, au terme duquel il a été recommandé que le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique mette au point une nouvelle façon de gérer de tels permis.
- Le CRRS a financé huit activités de recherche, ce qui représente un investissement total de plus de 200 000 \$.
- L'OEREVM a révisé le contenu provisoire de ses règles de procédure sur l'évaluation environnementale et sur l'examen des répercussions environnementales. Après avoir publié un avis dans la *Gazette du Canada* en décembre 2001, il a officiellement adopté ces règles en mars 2002.
- Un protocole d'entente, signé entre l'OEREVM et l'Office national de l'énergie (ONE), précise comment ces deux organismes travailleront de concert en vue d'évaluer les répercussions de l'exploitation pétrolière et gazière sur l'environnement.
- Le CATS a préparé et distribué un atlas provisoire qui contient 25 cartes illustrant les ressources, le mode de gestion et le potentiel des terres et des eaux dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.
- Le CATS a produit et publié deux rapports : le *Community Mapping Report*, un rapport sur les ressources des collectivités dans lequel sont décrites les activités servant à dresser un profil des connaissances traditionnelles; *La cartographie de notre avenir*, un document qui énumère les diverses options et solutions de rechange en ce qui a trait à l'utilisation des terres, des eaux et des ressources.

- On the eighth anniversary date of the Agreement, the SSI received a capital transfer payment of \$8,300,094 after negotiation loans were deducted, and was paid \$535,998 in resource royalties for the year 2001.
- A draft five-year strategic plan and work program for the Cumulative Impact Monitoring Program and audit were developed. This was followed by a draft implementation framework and work on priority valued ecosystem components (VECs).

- A joint Sahtu-Gwich'in Economic Measures Review meeting was held in November 2001 and resulted in recommendations to develop a methodology for reviewing the effectiveness of economic activities and improving information collection.
- The Northern Pipeline Environmental Impact Assessment and Regulatory Chairs' Committee produced the *Draft Cooperation Plan for Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project*. This group represents the various regulatory and environmental assessment bodies that will deal with an application to build a Mackenzie Valley natural gas pipeline and includes the chairs of the Sahtu Land and Water Board (SLWB) and Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board (MVEIRB).
- The Sahtu Renewable Resources Board (SRRB) and Sahtu Land Use Planning Board (SLUPB) conducted consultations and educational activities with representatives of pipeline groups, oil and gas companies, and environmental consultants in preparation for increased hydrocarbon exploration in the Mackenzie Valley.
- As of December 31, 2001, 2,741 beneficiaries were registered.
- The SRRB sponsored the Wildlife Research Permit Workshop which resulted in a recommendation to the Minister of Resources, Wildlife and Economic Development (RWED) on a new process for handling wildlife research permits.
- Eight research projects, totalling over \$200,000 were funded by the SRRB.
- The MVEIRB revised its draft Rules of Procedure for Environmental Assessment and after publishing notification in the *Canada Gazette* in December 2001, formally adopted these rules in March 2002.
- A memorandum of understanding (MOU) was signed between the MVEIRB and the National Energy Board (NEB), which outlines how these boards will co-operate on oil and gas environmental assessments.
- The Sahtu Land Use Planning Board Interim Atlas was created and distributed. This atlas contains 25 maps depicting the resources, management and potential of the land and waters within the SSA.
- The SLUPB completed and released two reports: *The Community Mapping Report* describes traditional knowledge mapping projects and *Mapping Our Future* deals with options and alternative uses for land, water and resources.

- The SSI and the Government of Canada agreed on a settlement for the amount put forward by the SSI on June 12, 2001 in the royalty suit.
- The Canol Historic Parks Committee, with members from the Tulita Land Corporation, Fort Norman Metis Land Corporation and Ernie McDonald Land Corporation, completed a draft plan for the park.
- At a community consultation workshop in February 2002, the Grizzly Bear Mountain and Scented Grass Hills Commemorative Integrity Statement was reviewed and approved.
- Parks Canada and the Deline Land Corporation initiated negotiations on an impact and benefits plan in accordance with section 16.2 of the Agreement for the completion of Tukut Nogait National Park in the SSA.
- As of March 31, 2001, Natural Resources Canada had surveyed 78 percent, or 204 of the 262 parcels of Sahtu lands.
- The Minister of Indian Affairs and Northern Development, the Premier of the GNWT and leaders of the NWT regional Aboriginal organizations endorsed an MOCU in which they agreed to work toward establishing a formal process to negotiate the devolution of federal responsibilities over land and water resources in the NWT.
- Implementation funding to the SSI and Sahtu IPGs totalled approximately \$4.9 million in 2001-2002.

- Le SSI et le gouvernement du Canada sont arrivés à une entente sur le montant ayant été suggéré par le SSI le 12 juin 2001, ce qui met fin à la poursuite judiciaire se rapportant aux redevances.
- Le comité des parcs historiques de Canol, qui compte des membres appartenant à la société foncière de Tulita, à la société foncière métisse de Fort Norman et à la société foncière Ernie-McDonald, a mis la dernière main à un plan préliminaire concernant le parc.
- À l'occasion d'un atelier de consultations communautaires, qui s'est tenu en février 2002, la déclaration d'intégrité commémorative du mont Grizzly Bear et des collines Scented Grass a été examinée et approuvée.
- Parcs Canada et la société foncière de Deline ont entamé des négociations en vue de préparer un plan des répercussions et des avantages, tel qu'il est exigé à l'article 16.2 de l'Entente, afin de terminer l'aménagement du parc national Tukut Nogait dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.

- En date du 31 mars 2001, Ressources naturelles Canada avait effectué l'arpentage de 204 des 262 parcelles de terres du Sahtu, soit 78 % du travail devant être accompli à cet égard.
- Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre du GTNO et les dirigeants des organismes autochtones régionaux des Territoires du Nord-Ouest ont donné leur aval à un protocole d'entente par lequel ils conviennent de travailler à établir un processus de négociations officiel facilitant le transfert des responsabilités fédérales relativement aux ressources hydriques et foncières aux mains des Territoires du Nord-Ouest.
- En 2001-2002, le SSI et les institutions gouvernementales du Sahtu se sont vu accorder environ 4,9 millions de dollars pour financer les activités de mise en œuvre de l'Entente.

## specific issues

## 3

## 3.1 Cumulative Impact Monitoring Program

Section 25.1.4 of the Agreement provides for a method of monitoring the cumulative impact of land and water uses on the environment in the Mackenzie Valley, and for periodic, independent, environmental audits to be made public. Part VI of the *Mackenzie Valley Resource Management Act* (MVRMA) ensures that the responsible authority shall, subject to the regulations, analyze data it collects, along with scientific data, traditional knowledge and other pertinent information

to monitor the cumulative impact on the environment of concurrent and sequential uses of land and water and deposits of waste in the Mackenzie Valley.

The Cumulative Impact Monitoring Program and Audit Working Group (CIMPWG) was established in early 1999 to design the cumulative impact monitoring program (CIMP) and consists of representatives of governments of the NWT and Canada, and all Aboriginal groups of the NWT. The CIMPWG conducted 15 meetings in 2001–2002 on the design of the program that will complement existing monitoring programs and provide co-ordinated reporting of the state of the environment in the NWT. Since the development of CIMP is a land claim obligation, it requires consultation with the SSI as the representative of the Sahtu. Participation on the CIMPWG has been mainly by the representatives of the Sahtu district land corporations, but this recently changed to a representative of SSI. Sahtu participation, as member or observer, at meetings was limited. The SSI cited concerns about the adequacy of regional/community consultations on the program and requested that a regional consultation meeting be held with the IPGs and the regional resource councils (RRCs) to explain the program and how it would affect their organizations.

Key deliverables for 2001–2002 by the CIMPWG were:

- development of a draft five-year strategic plan and work program for CIMP and the audit;
- development of a revised preliminary state-of-knowledge report on VECs;
- establishment of VEC advisory teams to verify the state-of-knowledge report and to develop a study program/work plan to “fill the gaps” for each VEC;
- development of an options report for an information management system;
- development of a draft implementation framework for CIMP and the audit; and
- revision of the CIMP-Tariq (Oceans) inventory which includes monitoring activities throughout the NWT.

The CIMPWG also played a key role in a multi-stakeholder information workshop held in March 2002. Extensive community/regional consultations on the materials developed to date will be the focus of 2002–2003, and Indian and Northern Affairs Canada (INAC) is working with the SSI to arrange a regional meeting.

The SLUPB participated in one meeting related to cumulative impact monitoring, and provided input into CIMP in a variety of ways, including baseline information about the lands, resources and people of the SSA.

3.1 Le Programme de surveillance des effets cumulatifs  
L'article 25.1.4 de l'Entente fait état d'une méthode de surveillance des répercussions cumulatives découlant de l'utilisation des terres et des eaux sur l'environnement dans la vallée du Mackenzie ainsi que d'un processus de vérifications environnementales périodiques et indépendantes, dont les résultats doivent être rendus publics. La partie 6 de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie (LGRM) stipule que « L'autorité compétente procède, sous réserve des règlements, à la collecte de données ainsi qu'à l'analyse de celles-ci, de données

Programme et les répercussions que ce dernier entraînerait sur le rôle des organismes. Voici quelles étaient les principales réalisations attendues du groupe de travail sur la surveillance des effets cumulatifs en 2001-2002 :

- La rédaction d'une ébauche pour le Programme de surveillance des effets cumulatifs, d'un plan stratégique et d'un programme de travail s'échelonnant sur cinq ans en plus de la mise au point d'un processus de vérification.
  - La rédaction d'un rapport préliminaire révisé sur l'état des connaissances relatives aux éléments valorisés d'un écosystème.
  - La constitution d'équipes consultatives sur les éléments valorisés d'un écosystème en vue de réviser le rapport sur l'état actuel des connaissances et de concevoir un programme d'étude et un plan de travail qui permettrait de « combler les lacunes » se rapportant à chaque élément valorisé d'un écosystème;
  - La rédaction d'un rapport sur les options offertes en matière de gestion de l'information;
  - La préparation d'un cadre de mise en œuvre provisoire pour le Programme de surveillance des effets cumulatifs et d'un processus de vérification;
  - La révision de l'Inventaire du Programme de surveillance-Tariq (les océans), qui prévoit la mise sur pied d'activités de surveillance partout dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Le groupe de travail a également joué un rôle décisif lors de l'atelier d'information ayant rassemblé divers intervenants en mars 2002. L'année 2002-2003 sera orientée vers la tenue de vastes consultations communautaires et

scientifiques, de connaissances traditionnelles et d'autres renseignements pertinents en ce qui touche le contrôle des répercussions environnementales cumulatives découlant des différentes formes — simultanées ou non — d'utilisation des terres ou des eaux ou de dépôt de déchets, dans la

Créé au début de 1999, le groupe de travail sur la surveillance des effets cumulatifs a été mandaté pour créer le Programme de surveillance des effets cumulatifs. Il compte des représentants du GTNO, du gouvernement du Canada et de tous les groupes autochtones établis dans les Territoires du Nord-Ouest. En 2001-2002, le groupe de travail a tenu 15 réunions en vue de concevoir un programme qui viendra compléter les programmes de surveillance actuels et de coordonner des rapports sur l'état de l'environnement dans les Territoires du Nord-Ouest. La création du Programme de surveillance des effets cumulatifs étant une obligation issue des revendications territoriales, elle nécessite des consultations avec le SSI en tant que représentant du Sahtu. Ce sont surtout les représentants des sociétés foncières des districts du Sahtu qui ont siégé jusqu'ici au groupe de travail sur la surveillance des effets cumulatifs, mais ces représentants ont été récemment remplacés par un représentant du SSI. Les gens du Sahtu ont très peu participé aux réunions en qualité de membres ou d'observateurs. Estimant que les consultations régionales et communautaires sur le Programme n'étaient peut-être pas adéquates, le SSI a demandé la tenue d'une réunion de consultations régionales avec les institutions gouvernementales et avec les conseils des ressources renouvelables régionaux afin qu'on explique à la fois la marche à suivre du

du Comité de mise en œuvre de l'Entente, laquelle est prévue en avril 2002, les comités de mise en œuvre ont convenu de réserver une journée entière afin d'établir quelles mesures doivent être entreprises à cet égard. On s'attend à ce que ce sujet s'inscrive de façon permanente à l'ordre du jour des comités de mise en œuvre.

### 3.3 L'exploitation des ressources dans la vallée du Mackenzie

L'environnement politique et économique dans les Territoires du Nord-Ouest a énormément évolué depuis 25 ans. La signature de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dènes et Métis du Sahtu a apporté des changements aux points de vue de la gestion de l'environnement et de la mise en valeur des ressources potentielles dans la région visée par le règlement. Grâce au gazoduc que l'on propose d'aménager dans la vallée du Mackenzie, le gaz naturel serait acheminé jusqu'en Alberta ou en Colombie-Britannique à partir du delta du Mackenzie ou de la baie Prudhoe, en Alaska.

Les deux tracés proposés pour l'aménagement du gazoduc ont entraîné une augmentation des activités d'exploitation des ressources dans la région visée par le règlement.

- Par le delta du Mackenzie : La Conoco, la ExxonMobil, l'Imperial Oil et Shell étudient la possibilité de réaliser un projet canadien autonome dans le delta du Mackenzie. Une fois la construction achevée, on prévoit que le gazoduc enregistrera un débit quotidien de 0,8 à 1,2 milliard de pieds cubes.
- Par le Grand-Nord : Formée de producteurs de gaz en Alaska (la British Petroleum, la ExxonMobil et la Phillips Petroleum), l'équipe chargée de l'aménagement du gazoduc est à l'examen un tracé plus au nord, désigné « la route par le nord », à partir duquel on prévoit offrir un débit quotidien de quatre milliards de pieds cubes une fois les travaux de construction terminés. En provenance de la baie Prudhoe, le gazoduc traverserait des eaux canadiennes et serait enfoui sous le lit de la mer de Beaufort. Aucun projet n'avait été formellement proposé en date du 31 mars 2002, mais les Dènes et les Métis du Sahtu croient à l'importance d'effectuer une planification coordonnée pour garantir leur participation à l'exploitation des ressources. Compte tenu de la croissance des demandes

régionales portant sur des documents préparés à ce jour. En outre, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est à l'organisation d'une réunion régionale de concert avec le SSI. Le CATS a participé à une réunion portant sur la surveillance des effets cumulatifs et à émis des commentaires à l'égard du Programme de surveillance des effets cumulatifs sous différentes formes, notamment en transmettant de l'information de base sur les terres, les ressources et les gens de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.

### 3.2 Les mesures d'ordre économique

On note l'absence d'un consensus en ce qui a trait aux dispositions d'ordre économique énoncées dans l'Entente. Le volet sur les mesures d'ordre économique fait état de l'importance de poursuivre, voire d'enrichir, les activités économiques traditionnelles du Sahtu et de la nécessité pour le Sahtu d'accéder à l'autosuffisance économique. La façon dont ces objectifs sont interprétés a posé problème, étant donné que le gouvernement et les bénéficiaires de l'Entente ont chacun leur propre définition de ce qu'est l'autosuffisance économique.

Conformément à l'Entente, le gouvernement et les représentants du SSI sont tenus de se réunir au moins une fois tous les trois ans afin d'évaluer l'efficacité des programmes en ce qui a trait aux dispositions de l'Entente portant sur les mesures d'ordre économique. Du 21 au 23 novembre 2001, Inuvik a été l'hôte d'une réunion regroupant des représentants du Sahtu et des Gwich'in pour passer en revue les mesures d'ordre économique. À cette rencontre assistaient plus précisément des représentants du SSI, du conseil tribal des Gwich'in, du gouvernement du Canada et des ministères du GTNO, Sept ministères fédéraux et quatre ministères du GTLNO ont fait un exposé sur leur mandat et leurs programmes respectifs venant appuyer les objectifs liés aux mesures économiques.

La réunion a fait ressortir de façon évidente la nécessité de recueillir des données précises sur le Sahtu et sur les Gwich'in afin d'être à même de mesurer plus efficacement le rendement des programmes implantés au sein des régions visées par un règlement. Une telle façon de faire permettrait en retour de déterminer si l'on atteint les objectifs généraux, comme le prévoit l'Entente lorsqu'il est question des mesures d'ordre économique. Après la réunion

### 3.2 Economic Measures

There has been a lack of general agreement between the parties on the economic provisions of the Agreement. The economic measures chapter states that the traditional Sahtu economy should be maintained and strengthened, and that the Sahtu should be economically self-sufficient. Interpretation of these objectives has been problematic as “economic self-sufficiency” means different things to government and Sahtu beneficiaries.

Under the Agreement, the government and SSI representatives have an obligation to meet not less than once every three years to review the effectiveness of programs relating to the economic measures objectives in the Agreement. The joint Sahtu-Gwich'in Economic Measures Review meeting was held November 21–23, 2001, in Inuvik. This meeting was attended by SSI, the Gwich'in Tribal Council (GTC), and Government of Canada and GNWT departmental representatives. Seven departments and four GNWT departments gave presentations outlining their mandates and programs that support the economic measures objectives.

It became evident at the meeting that there was a need for Sahtu-Gwich'in specific data collection so the effectiveness of programs can be better measured within the settlement areas. This, in turn, will assist in determining if the broad objectives of the economic measures chapter of the Agreement are being met. The implementation committees agreed to set aside a full day at the end of the Sahtu Implementation Committee meeting scheduled for April 2002 to determine what action is required in this area. This topic is expected to be a recurrent item on the implementation committees' agendas.

### 3.3 Resource Development in the Mackenzie Valley

In the last 25 years, there have been significant changes in the political and economic working environment in the NWT. The signing of the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement included changes in the management of the environment and potential resource development in the SSA. New proposals to build a natural gas pipeline down the Mackenzie Valley would see natural gas moving from Prudhoe Bay, Alaska and from the Mackenzie Delta, through the Mackenzie Valley to Alberta or British Columbia.

There are two natural gas pipeline development proposals being considered that have increased the activities related to resource development in the SSA.

- Mackenzie Delta Route  
Conoco, ExxonMobil, Imperial Oil and Shell are studying a stand-alone Canadian Mackenzie Delta project. The project would have an anticipated throughput rate of 0.8–1.2 billion cubic feet per day once construction was completed.
- Over-the-Top Route  
The Alaskan Gas Producers Pipeline Team (British Petroleum, ExxonMobil and Phillips Petroleum) is studying a northern pipeline route referred to as the over-the-top route with an anticipated initial throughput rate of 4 billion cubic feet per day once construction is complete. This project involves a pipeline from Prudhoe Bay crossing into Canadian waters and buried under the sea floor of the Beaufort Sea.

As of March 31, 2002, no project had been formally proposed. However, the Sahtu Dene and Metis believe it is important to undertake a co-ordinated planning effort to ensure their participation in the proposed resource development activities. Increasing land use demands in the SSA will make environmental planning, resource development and management, and sustainability

d'aménagement des terres visées par le règlement, la planification environnementale, la mise en valeur et la gestion des ressources ainsi que la planification du développement durable représenteront, pour les prochaines années, des démarches à la fois audacieuses et indispensables.

Le SSI a besoin d'être davantage informé afin de pouvoir prendre des décisions éclairées et de tirer profit du développement économique et de la mise en valeur des ressources tout en préservant l'intégrité de l'environnement. Plus l'information est fiable, plus le SSI sera en mesure d'orienter les activités de mise en valeur des ressources de manière à tirer le maximum des possibilités qui se présentent sans nuire à l'environnement. Il ne fait aucun doute que l'information requise afin de prendre de bonnes décisions pour l'environnement et pour l'économie de la région du Sahtu fait défaut.

Selon certaines dispositions de l'Entente et de la LGRVM, les gouvernements autochtones, territorial et fédéral reconnaissent la nécessité de disposer de renseignements actuels et détaillés et d'adopter une bonne méthode de gestion de l'information.

Les organismes environnementaux non gouvernementaux ont eux aussi cerné des lacunes dans la recherche destinée à appuyer la mise en valeur des terres et des ressources. C'est pourquoi ils se sont engagés dans diverses activités conçues pour combler de telles lacunes.

Dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu, il appartient aux institutions gouvernementales et aux conseils des ressources renouvelables communautaires d'assurer la gestion des ressources fauniques, des forêts et des activités de pêche en plus de s'engager à offrir au SSI des recommandations de nature technique et traditionnelle dans le cadre du processus décisionnel. Voici certaines des activités qu'ont accomplies les institutions gouvernementales en guise de mesures préparatoires à l'amorce des travaux d'aménagement du gazoduc.

- Tout au long de 2001 et en 2002, le CRRS a consulté les groupes représentant le secteur des pipelines et des conseillers en environnement. Il a examiné scrupuleusement les travaux de recherche menés précédemment afin d'éviter de refaire ce qui a déjà été accompli. Il s'est également assuré que l'information requise est recueillie par la population locale et que les collectivités sont renseignées sur ce que la recherche a permis de découvrir. Le CRRS a siégé au comité consultatif formé dans le

cadre de l'activité Mackenzie Valley Science Gaps. Ce comité a pour mission de choisir l'information et les activités de recherche qui sont nécessaires pour combler les lacunes aux points de vue de la préparation, de la réglementation et de la gestion de la prospection des gisements d'hydrocarbures, activité dont la popularité ne cesse d'augmenter dans la vallée du Mackenzie.

- Le CATS a organisé des consultations et des activités de sensibilisation, auxquelles ont participé des représentants du secteur des pipelines et ceux de différentes sociétés pétrolières et gazières. Pour mener à bien ses activités de prospection, le secteur des pipelines a puisé une foule d'information à même les ressources offertes par le CATS, notamment dans l'atlas provisoire, dans les rapports, dans les documents archivés à la bibliothèque et dans le système d'information géographique.
- En janvier 2002, l'OEREVM a entamé des négociations avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en vue de déterminer la façon dont un comité éventuel pourrait participer à l'évaluation de toute demande d'aménagement d'un pipeline. Il est également à préparer, de concert avec le Bureau d'examen des répercussions environnementales, un protocole d'entente qui fixerait les règles de base pour toute évaluation conjointe des activités transrégionales entreprises dans la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit.

Pour mettre au point des protocoles sur la gestion de l'information, notamment sur la collecte et le partage de données, le SSI tiendra compte des conseils et des commentaires formulés par les institutions gouvernementales régionales, par les conseils des ressources renouvelables et par le personnel clé du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE), d'Environnement Canada ainsi que de Pêches et Océans Canada (P&O). De tels protocoles sont d'une importance capitale pour suivre le rythme actuel imposé par les activités de mise en valeur des ressources que l'on envisage d'entreprendre dans la région. Améliorer la façon dont les conseils des ressources renouvelables et les institutions gouvernementales régionales en cause diffusent et coordonnent l'information et ont accès aux données se veut une solution pouvant être mise de l'avant dans l'immédiat afin de créer, pour l'avenir, un système de gestion de l'information de grande portée.

- The SLUPB conducted consultation and educational activities with representatives of various oil and gas companies and pipeline groups. The SLUPB's interim atlas, reports, library and geographic information system (GIS) were extensively used by the pipeline groups in their exploratory activities.
- The MVEIRB began negotiations with the Canadian Environmental Assessment Agency in January 2002 to develop a framework for participation on a possible panel which would review a pipeline application. This Board is also developing an MOU with the Environmental Impact Review Board for the Inuvialuit Settlement Region which would set the groundwork for joint assessments of trans-regional projects.
- The SSI will rely on the advice and input of regional IPGs, RRCs and key personnel from RWED, Environment Canada and the Department of Fisheries and Oceans (DFO) in developing information protocols, including data collection and data sharing. These activities are critical to keep pace with the proposed resource development activities in the region. Improving the dissemination, co-ordination and availability of data by supporting RRCs and regional IPGs may offer a short-term, achievable solution that could facilitate a more extensive information management system for the future.
- To ensure active participation in potential resource development and management, the SSI will need to consider the following tasks:
  - identify specific activities and capacity requirements associated with proposed resource development in the SSA;
  - create an action plan (including time lines) for the activities to be completed in each phase; and
  - create a communications plan intended to inform land claim participants and the public, and attract participation in resource development activities.

development planning more challenging and critical in the years to come.

To make informed decisions, which take advantage of economic and resource development while maintaining environmental integrity, SSI requires additional information. The stronger the information base, the better SSI will be able to guide resource development to maximize opportunities without compromising the environment. The information required for sound environmental and economic decision making in the Sahtu is lacking. The need to have current and detailed information, as well as a process for managing this information, has been recognized by Aboriginal, territorial and federal governments through provisions in the Agreement as well as the MVRMA. Environmental non-government agencies have also identified gaps in research to support land and resource development initiatives and are working on a variety of activities to address these gaps.

In the SSA, IPGs and community RRCs are responsible for managing wildlife, forestry and fisheries and must be involved as technical and traditional advisors to SSI in the decision-making process. Activities of IPGs regarding pipeline preparedness include the following.

- The SRRB consulted with pipeline groups and environmental consultants throughout 2001 and into 2002. The SRRB closely reviewed research activities to prevent replication of past research, and ensure local resources are used and information gathered is returned to the communities. The SRRB was involved with the Mackenzie Valley Science Gaps Project Advisory Committee, which is dedicated to determining what information and research is needed to fill any gaps related to the preparation, regulation and management of increased hydrocarbon exploration in the Mackenzie Valley.

**Northern Pipeline Environmental Impact Assessment and Regulatory Chairs' Committee**

The Northern Pipeline Environmental Impact Assessment and Regulatory Chairs' Committee consists of the chairs of the Mackenzie Valley IPGs including the SLWB, MVEIRB and Mackenzie Valley Land and Water Board (MVLWB), the Inuvialuit Settlement Region co-management boards, the NEB, NWT Water Board, Canadian Environmental Assessment Agency, GNWT and INAC. Its mandate is to co-ordinate the various regulatory and environmental assessment process in preparation for an application to build a Mackenzie Valley natural gas pipeline.

The Committee's work culminated in the release in January 2002 of the *Draft Cooperation Plan for Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project* which outlines how these different bodies will work together. The Plan went out for public comment for 60 days. Comments were then collated, analyzed and incorporated into a final co-operation plan to be forwarded to the Minister of Indian Affairs and Northern Development in April 2002. This document and the responses to the draft co-operation plan from different organizations, departments and First Nation groups are posted on the MVEIRB Web site <www.mveirb.nt.ca>

A working group of the Chairs' Committee is developing a set of common information requirements and environmental impact screening assessment terms of reference for a pipeline project application. This work began in January 2002 and is continuing in the new fiscal year.

- Other ongoing community and regional tasks will include:
- Input on career development and training requirements;
  - development of recommendations on program content, delivery methods, delivery locations and partner training institutions;
  - identification of potential sources of funding for development, participation and delivery of relevant training programs;
  - identification of technical expertise to participate in project-specific activities in conjunction with curriculum and program development activities;
  - identification of potential candidates for participation and training programs;
  - identification of employers that could participate in on-the-job training and apprenticeship stages of project activities;
  - monitoring outcomes and progress of both training and employment components, and formulating recommendations for future training or employment initiatives.
- Other elements of the Agreement that are important for an understanding of the working environment for proposed resource development in the SSA include the types of jurisdictions over land, and institutions that have been created to protect public interests and to manage land and resources.

Le SSI devra s'adonner à certaines tâches s'il souhaite jouer un rôle décisif dans les éventuelles activités de mise en valeur et de gestion des ressources :

- Déterminer les activités particulières et les compétences exigées pour assurer la mise en valeur proposée des ressources dans la région visée par le règlement;
- Établir un plan d'action (y compris les échéances à respecter) pour les activités devant être réalisées à chaque étape du processus;
- Concevoir un plan de communication destiné à informer les personnes investies dans la revendication territoriale ainsi que le public et à attirer des participants aux activités d'exploitation des ressources.

Voici une liste non exhaustive d'autres tâches devant être menées en permanence par les collectivités et les gens des régions :

- Veiller au perfectionnement professionnel et combler les besoins en formation;
- Émettre des recommandations sur le contenu et le mode de prestation des programmes, sur les endroits où ces programmes sont offerts et sur les institutions de formation partenaires;
- Trouver des sources de financement pouvant être intéressées à concevoir et à offrir des programmes de formation pertinents ainsi qu'à participer à ces programmes;
- Cerner les compétences techniques nécessaires pour participer à des activités exigées par un projet quelconque, en conjonction avec un programme d'études et un programme connexe;
- Trouver des candidats potentiels intéressés à s'inscrire aux programmes de participation et de formation;
- Trouver des employeurs pouvant offrir de la formation sur place et une formation d'apprenti exigées par une activité quelconque;
- Mesurer les résultats et les progrès sur les plans de la formation et de l'emploi, puis formuler des recommandations en ce qui concerne les prochains programmes de formation ou d'emploi à concevoir.

Parmi les autres éléments de l'Entente qu'il importe de connaître pour bien comprendre l'environnement dans lequel on propose de mettre en valeur les ressources de la région visée par le règlement, mentionnons les différentes compétences sur les terres ainsi que les institutions qui ont été créées en vue de protéger les intérêts du public et de gérer les terres et les ressources.

**Le Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord**

Le Comité réunit des présidents des institutions gouvernementales de la vallée du Mackenzie, dont l'OTES, l'OEREVM, l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, les conseils de cogestion de la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit, l'ONE, l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, le GTNO et AINC. Il a pour mandat de coordonner les différents processus d'évaluation réglementaire et environnementale en prévision d'une demande d'aménagement d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

L'œuvre du Comité a mené à la publication de l'ébauche du *Plan de coopération — Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest* en janvier 2002. Expliquant de quelle façon les différents organismes seront appelés à travailler ensemble, ce document a été soumis aux commentaires du public pendant 60 jours. Les observations soulevées ont été regroupées, analysées puis intégrées à la version définitive du *Plan de coopération*, lequel devait être remis au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en avril 2002. En visitant le site Web de l'OEREVM à l'adresse [www.mveirb.nt.ca](http://www.mveirb.nt.ca), il est possible de consulter le document en question ainsi que les commentaires que différents ministères, organisations et groupes de Premières nations ont émis au sujet de la version préliminaire leur ayant été présentée.

Un groupe de travail formé de membres du Comité des présidents est à préparer un ensemble de critères communs pour assurer la gestion de l'information et à définir les modalités régissant l'évaluation des répercussions environnementales qu'entraîne une demande d'aménagement d'un gazoduc. Amorcée en janvier 2002, cette tâche se poursuivra au cours du prochain exercice financier.

## Le comité de mise en œuvre

# 4

Le Comité de mise en œuvre est composé de trois cadres supérieurs représentant les parties à l'Entente. En 2001-2002, M. John Tutcho représentait le SSI; M. Mark Warren, sous-ministre adjoint des Affaires autochtones, servait les intérêts du GTNO; et M<sup>me</sup> Aideen Nabigon, directrice de la Gestion de la mise en œuvre à AINC, représentait le gouvernement du Canada.

Conformément à l'article 29.2 de l'Entente, le Comité de mise en œuvre est chargé :

- de superviser et de diriger la mise en œuvre de l'Entente et du Plan de mise en œuvre de l'Entente en plus d'en assurer le suivi;
- de modifier le calendrier des activités de mise en œuvre, d'allouer les ressources nécessaires à la bonne marche de ces activités et d'apporter, au besoin, des changements au Plan de mise en œuvre de l'Entente;
- de régler les différends pouvant survenir entre les parties;
- de rédiger, à l'intention du public, un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente.

Les membres du Comité se sont réunis à trois reprises au cours de l'exercice financier 2001-2002 (deux fois à Yellowknife et une fois à Ottawa). Ils se sont consacrés aux activités suivantes :

- Préparer le *Rapport annuel 2000-2001 du Comité de mise en œuvre*;

- Répartir les fonds parmi les organismes de mise en œuvre et réviser l'annexe B du Plan de mise en œuvre de l'Entente à la lumière du rapport sur les écarts financiers préparé en décembre 2001;
- Entamer la rédaction du document en utilisant un langage simple et clair;
- Rédiger le libellé définitif venant modifier le chapitre 19 de l'Entente en ce qui a trait aux limites et à l'arpentage des terres;
- Prendre des mesures à l'égard des questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Entente ayant été soulevées lors des réunions du Comité;
- Présider la réunion tenue du 21 au 23 novembre 2001 à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, et au cours de laquelle étaient passées en revue les mesures d'ordre économique.

## Implementation committee

The Implementation Committee consists of three senior officials representing each of the parties involved in the Agreement. In 2001-2002, John Tutcho represented the SSI, Mark Warren, Assistant Deputy Minister, Ministry of Aboriginal Affairs (MAA) represented the GNWT, and Aideen Nabigon, Director, Implementation Management Directorate, INAC represented the Government of Canada.

- reallocate funds among the implementing bodies and revising Annex B of the Implementation Plan as a result of the December 2001 financial variance report exercise;
  - beginning work on producing a plain language document;
  - finalizing the wording to amend Chapter 19 of the Agreement as it relates to boundaries and surveys;
  - addressing implementation issues as raised at the Implementation Committee meetings; and
  - chairing the Economic Measures Review meeting held in Inuvik, NWT on November 21-23, 2001.
- As provided for in section 29.2 of the Agreement, the responsibilities of the Implementing Committee are to:
- oversee, direct and monitor the implementation of the Agreement and the Implementation Plan; adjust the schedule for carrying out implementation activities, reallocating implementation resources and amending the Implementation Plan as required;
  - address disputes between the parties; and
  - prepare a public annual report on the implementation of the Agreement.
- The Committee met three times during the 2001-2002 fiscal year, twice in Yellowknife and once in Ottawa. Its activities included:
- producing the 2000-2001 Annual Report of the Implementation Committee;





The Agreement includes provisions to establish implementing bodies responsible for determining eligibility for enrolment as a beneficiary of the Agreement, managing wildlife resources, planning and regulating land and water use, settling disputes related to the interpretation of the Agreement and conducting both environmental impact assessments and reviews of development proposals. The membership, functions and time frame for the establishment of each of these bodies are specified in the Agreement. Progress in establishing implementing bodies is outlined below.



As required by section 4.4.2(j) of the Agreement, a certificate and a photo identification card are provided to each beneficiary as proof of enrolment.

### 5.2 Arbitration Panel

In 2001-2002, the Arbitration Panel was not called upon to convene an arbitration proceeding. The Panel held three telephone conferences in July, October and March to discuss budgetary and planning matters. In these discussions, it was determined that a meeting with the Implementation Committee related to planning issues would be beneficial. To date, this proposed meeting has not occurred.

One of the eight positions on the Panel was vacant at year end.

### 5.3 Sahtu Renewable Resources Board

The SRRB was established as the main instrument of wildlife management in the SSA. It is the responsibility of the SRRB and all other affected parties to protect, conserve and manage, in a co-operative spirit, all renewable resources within the SSA in a sustainable manner to meet or exceed the needs of the public today and in the future. The SRRB is a regional public board, thereby representing beneficiary as well as non-beneficiary and non-Aboriginal populations of the SSA.

- The Arbitration Panel, SLWB, SLUPB, MVEIRB, SRRB and RRCs are operational. Current memberships of these implementing bodies, excluding the RRCs, are listed in Appendix A1.
- Chapter 27 of the Agreement mandates the establishment of a surface rights board (SRB) after separate federal legislation is passed. This quasi-judicial body will resolve disputes between landowners and holders of surface or subsurface commercial interests over entry to the lands and compensation for their use. The board will consist of members residing in the NWT and, when dealing with Sahtu lands, shall act through a panel of its members at least one of whom will be a resident of the SSA. Since the SRB has yet to be created by legislation, relevant surface rights disputes in the SSA may be referred to the Arbitration Panel.

### 5.1 Enrolment

The SSI took over responsibility for the Agreement's enrolment function on June 18, 1999. As of December 31, 2001, 2,741 beneficiaries were enrolled under the Agreement. The Enrolment Registry is distributed to all land claim corporations in the SSA.



L'Entente prévoit la création de divers organismes de mise en œuvre chargés de déterminer qui est admissible à titre de bénéficiaires de l'Entente, de gérer les ressources fauniques, de planifier et de réglementer l'utilisation des terres et des eaux, de régler les différends relatifs à l'interprétation de l'Entente, de mener des évaluations environnementales et d'examiner les répercussions que les activités d'exploitation proposées peuvent entraîner sur l'environnement. Le délai nécessaire à l'établissement de ces organismes, les membres qui en feront partie et les fonctions que ces membres exerceront sont précisés dans l'Entente. Voici les progrès réalisés au chapitre de la création des organismes de mise en œuvre :

- Le Conseil d'arbitrage, l'OTES, le CATS, l'OEREVM, le CRRS et les conseils des ressources renouvelables sont opérationnels. La liste des membres actuels de ces organismes (à l'exception des membres des conseils des ressources renouvelables) figure à l'annexe 1.
- Le chapitre 27 de l'Entente stipule qu'un conseil des droits de surface doit être établi après l'entrée en vigueur d'une mesure législative fédérale distincte. Formé de résidents des Territoires du Nord-Ouest, cet organisme quasi judiciaire réglera les différends relatifs à l'accès aux terres et à l'indemnisation inhérente à leur utilisation lorsque les conflits opposent les propriétaires fonciers et les titulaires de droits de surface ou souterrains à usage commercial. Lorsque des terres du Sahtu seront en jeu, le conseil des droits de surface devra agir par le truchement d'un comité formé de ses membres, dont au moins un devra habiter la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Toutefois, comme le conseil des droits de surface n'est pas encore créé par voie législative, le Conseil d'arbitrage sera tenu de régler les différends sur les droits de surface qui surviennent dans la région visée par le règlement.

### 5.1 Le Conseil d'inscription

Depuis le 18 juin 1999, le SSI s'est acquitté des tâches liées à l'inscription, tel qu'il est prévu dans l'Entente. En date du 31 décembre 2001, 2 741 bénéficiaires étaient inscrits. Le Registre des inscriptions est distribué à toutes les sociétés chargées des revendications territoriales dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.

Comme l'exige l'alinéa 4.4.2j) de l'Entente, chaque bénéficiaire reçoit un certificat et une carte d'identité avec photo attestant son inscription.

### 5.2 Le Conseil d'arbitrage

En 2001-2002, le Conseil d'arbitrage n'a pas été appelé à entamer de procédure d'arbitrage. Toutefois, il a organisé trois conférences téléphoniques (en juillet, en octobre et en mars) pour discuter du budget et de la planification. Au cours de ces discussions, on a reconnu l'avantage d'organiser une réunion avec le Comité de mise en œuvre sur des questions de planification. Toutefois, cette réunion n'a pas encore eu lieu.

À la fin de l'année, l'un des huit postes au Conseil était vacant.

### 5.3 Le Conseil des ressources renouvelables du Sahtu

Le CRRS est le principal organisme de gestion des ressources fauniques dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Il appartient au CRRS et aux autres intervenants de participer à la protection, à la préservation et à la gestion durable de toutes les ressources renouvelables que recèle la région visée par le règlement en vue de combler, voire de dépasser, les besoins actuels et futurs de la population. Le CRRS est un organisme public régional qui représente à la fois les bénéficiaires et les non-bénéficiaires, les Autochtones aussi bien que les non-Autochtones, établis dans la région visée.

Le CRRS compte trois membres et trois membres suppléants nommés par le SSI, trois membres et trois membres

suppléants nommés par les gouvernements fédéral et territorial et un président nommé par tous les membres. Toutes les nominations résultent de décisions prises conjointement par le gouverneur en conseil et le Conseil exécutif du GTNO. À compter d'avril 2002, deux membres désignés par le SSI se sont joints à l'équipe; il reste à désigner et à nommer un autre membre du Sahtu et trois membres pouvant le suppléer.

Le CRRS a poursuivi ses démarches en vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en 1995. Son conseil d'administration et son personnel ont continué d'établir et d'entretenir des relations de collaboration avec les conseils des ressources renouvelables, les autres institutions gouvernementales, le gouvernement et les organismes privés. En novembre 2001, le biologiste résidant a assisté à la conférence sur le caribou. À cette rencontre, les chercheurs provenant du gouvernement, des organismes de cogestion et du secteur privé ont partagé leurs connaissances au sujet des différentes hardes établies dans le Nord. En décembre 2001, le CRRS a parrainé l'atelier se rapportant aux permis de recherche sur les espèces fauniques, atelier auquel ont participé les conseils des ressources renouvelables, le MRFDE et les sociétés foncières des districts de la région visée par le règlement. Au terme de cette rencontre, les participants ont suggéré que le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique mette au point une nouvelle façon de gérer de tels permis. De plus, les membres du CRRS ont rencontré en février 2002 des organisations du district de Tulita afin d'étudier des documents de référence et de fixer des lignes directrices devant servir à une équipe de négociations chargée de régler le chevauchement entre Ross River et le district de Tulita.

Constitué de représentants des cinq conseils des ressources renouvelables communautaires, le conseil des ressources renouvelables régional a continué d'apporter son aide en vue de résoudre les questions de gestion des ressources fauniques dont l'ensemble des cinq collectivités doivent débattre. En octobre 2001, le conseil régional a rencontré le ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique en vue de discuter des permis de recherche sur la faune, des recettes issues de l'exploitation des ressources et des séances de consultations au sujet de la *Loi sur la faune*. On a abordé en mars 2002 la question de l'intégration des revendications territoriales dans la *Loi sur la faune*. De plus, les conseils des ressources renouvelables ont participé aux activités de recherche qui sont menées au sein de la collectivité qu'ils représentent respec-

tivement et dont la gestion est assurée par le CRRS et par des organismes extérieurs.

Un groupe consultatif a été mis sur pied en vue de tenir le CRRS informé de tout problème lié au Grand lac de l'Ours et de fournir des conseils à ce sujet. Regroupant des membres du Conseil des ressources renouvelables de Deline, de P&O, du MRFDE et du CRRS, le groupe consultatif a réuni ses membres vers la fin de juin 2001 pour discuter de divers sujets, notamment les secteurs spéciaux de récolte, la collecte de données sur la récolte et l'utilisation des hameçons sans ardil lon.

Les institutions gouvernementales établies dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu ont partagé des idées et des renseignements sur l'état des connaissances environnementales traditionnelles, sur l'aménagement territorial, sur l'octroi de permis d'utilisation des terres et des eaux, sur la conception de plans de gestion et sur l'implantation d'un système d'information géographique. On a pris des mesures à l'égard des préoccupations à court terme et des méthodes de planification stratégique à long terme. En septembre 2001, le CRRS a été l'hôte d'une réunion organisée dans le but de discuter des questions d'actualité. À cette réunion étaient présents des représentants des institutions gouvernementales territoriales et des présidents des organismes responsables de la gestion des ressources fauniques dans une région des Territoires du Nord-Ouest visée par un règlement.

Le CRRS et les organismes gouvernementaux ont poursuivi les consultations au sujet des nouvelles lois territoriales et fédérales sur la gestion des ressources fauniques, de la mesure législative sur les espèces en péril, de la Stratégie sur les zones protégées et du nouveau processus d'octroi de permis de recherche sur la faune. En novembre 2001, le MRFDE a mené à terme ses consultations avec le CRRS au sujet de la *Loi sur la faune* et de la mesure législative sur les espèces en péril. De plus, les consultations se sont poursuivies entre le CRRS et le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. En août 2001 s'est tenu à Ottawa l'atelier du Groupe de travail national sur le rétablissement, réunion qui a permis aux conseils de gestion de la faune de participer au processus de rétablissement national et, par le fait même, d'en améliorer l'efficacité. Pour donner suite à l'atelier, le Service canadien de la faune a tenu une réunion en janvier 2002 afin de s'assurer que les conseils de gestion des ressources fauniques n'ont pas d'hésitation à s'engager dans le processus lié aux espèces en péril, y compris le

The Great Bear Lake Advisory Group was established to report, and provide advice, to the SRRB regarding issues related to Great Bear Lake. Members of the group include the Deline RRC, DFO, RWED and the SRRB. This advisory group met at the end of June 2001 to discuss a variety of topics, including special harvesting areas, the collection of harvest data and the use of barbless hooks.

The IFGs within the SSA shared information and ideas about traditional environmental knowledge, land use planning, the issuance of water licences and land permits, management plans, and a GIS. Issues addressed dealt with both short-term concerns and long range strategic planning approaches. In September 2001, the SRRB hosted a meeting of the chairs from the boards responsible for wildlife management in the settled claims area of the NWT and territorial IFGs to discuss current issues.

Consultation work continues between the SRRB and government agencies on matters dealing with the development of new territorial and federal wildlife acts, Species-at-Risk legislation, the Protected Areas Strategy (PAS) and a new wildlife research permit process. In November 2001, RWED completed its *Wildlife Act* and species-at-risk legislation consultations with the Board. As well, consultations continued between the SRRB and the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. In August 2001, the National Recovery Working Group workshop was held in Ottawa; it has included wildlife management boards in the national recovery process to improve its effectiveness. As a follow-up to this workshop, the Canadian Wildlife Service (CWS) hosted a meeting in January 2002 to ensure that wildlife management boards are comfortable with their inclusion in the species at risk process,

The SRRB has seven members: three members and three alternates nominated by the SSI, three members and three alternates nominated by the federal and territorial governments, and a chairperson nominated by the members. All appointments are made jointly by the Governor in Council and GNWT Executive Council. As of April 2002, two SSI-nominated members have been appointed to the Board. One more Sahtu member and three Sahtu alternate members need to be nominated and appointed.

The SRRB continued to implement its objectives and goals as laid out in 1995. The Board and staff developed and expanded their close co-operative working relationship with the RRCs, other IFGs, government and private agencies. The resident biologist attended the NWT Caribou Conference in November 2001, where government, co-management and private researchers shared knowledge about the various herds in the north. In December 2001, the SRRB sponsored the Wildlife Research Permit Workshop, involving RRCs, RWED and district land corporations from the SSA. Participants worked together to recommend to the Minister of RWED a new process for handling wildlife research permits. As well, in February 2002, the SRRB met with organizations from the Tulita District to review background material and develop a course of action for a negotiating team regarding the Ross River — Tulita District Overlap.

The Regional Renewable Resources Committee (RRC), composed of representatives of the five community-based RRCs, continued to assist with wildlife management issues common to the five communities. In October 2001, the RRC met with RWED to discuss wildlife research permits, resource revenues and *Wildlife Act* consultations. The issue of land claim integration into the *Wildlife Act* was dealt with in March 2002. In addition, RRCs were involved with research projects,

The SRRB continued to address its goals and objectives as per the implementation plan. The Board strived to increase communications with, and utilize resources from, RRCs, other IFGs and government agencies. Activities to increase the visibility of the organization throughout the SSA included public board meetings, involvement of community members with research projects and

**Summary**

The SRRB continued to address its goals and objectives as per the implementation plan. The Board strived to increase communications with, and utilize resources from, RRCs, other IFGs and government agencies. Activities to increase the visibility of the organization throughout the SSA included public board meetings, involvement of community members with research projects and

**Wildlife Studies Fund**

The SRRB can use the interest from the fund each year to support wildlife studies within the SSA. The fund was valued at about \$3.32 million at year end. While the fund has grown at a slower rate than hoped, the Board plans to continue with a slightly more aggressive investment portfolio. The Board began withdrawing funds to finance its research activities in 2001-2002 and will continue to do so in 2002-2003.

**Geographic Information System**

The Sahtu GIS project, which the SRRB co-funds, was widely used by the SRRB and other IFGs, the public and private agencies, such as oil and gas companies. It has proven to be a good investment, particularly as a tool to educate both beneficiaries and the general public. The funding partners met in July 2001 to discuss time and finance issues related to the GIS, as well as the idea of compiling all the maps into book form.

The Sahtu Settlement Area Harvest Study (SAHS) is a five-year initiative designed to record all wildlife harvesting activity by Sahtu beneficiaries and to protect Sahtu Dene and Métis harvesting traditions. It will also provide the background data to establish a minimum-needs level for each

**Sahtu Settlement Area Harvest Study**

Eight research projects, totalling over \$200,000 in funding, were carried out during this fiscal year. Most of the funded projects were by outside agencies (RWED, DFO and the Department of Sustainable Development). Studies included research on Woodland caribou, Barren-ground caribou, and fish in the Mackenzie River and Great Bear Lake. These studies focussed on population size, distribution and migration patterns, reproduction and survival rates, age distribution, cumulative impacts and contaminants. Research studies for the Mackenzie Mountain Woodland caribou project, initiated by the SRRB, with outside human resources, continued under the supervision of the resident biologist. In March 2002, 10 satellite collars were attached to caribou to help determine seasonal range use, migration routes and timing of migration. The SRRB also provided in-kind support to a project on the Boreal Woodland caribou in the Inuvik and Sahtu regions, which will assess habitat use and cumulative impacts on this threatened species.

**Research Projects**

Renewable resource research continues to be the main activity of the SRRB. Major areas of involvement are as follows:

including recovery. The SRRB is also involved with the federal Habitat Stewardship Program for species-at-risk. As of December 2001, the Habitat Stewardship Program Northern Working Group distributed nearly \$300,000 to projects that implement stewardship actions.

rétablissement des espèces. Le CRRS participe de surcroît au Programme de conservation et de gérance de l'habitat des espèces en péril. En date de décembre 2001, le groupe de travail du Nord affecté à ce programme fédéral avait accordé près de 300 000 \$ pour financer l'adoption de mesures de gestion.

La recherche sur les ressources renouvelables demeure l'activité principale à laquelle s'adonne le CRRS. Voici les principaux domaines de recherche qui intéressent le Conseil.

**La recherche**

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, on a mené huit activités de recherche, pour un coût total de plus de 200 000 \$. La plupart des activités financées ont été effectuées par des organismes extérieurs, soit le MRFDE, P&O et le ministère du Développement durable. La recherche a porté sur le caribou des forêts et sur le caribou de la toundra aussi bien que sur le poisson patageant dans le fleuve Mackenzie et dans le Grand lac de l'Ours. Elle s'est concentrée sur la taille et la distribution de la population, sur les modes de migration, sur les taux de reproduction et de survie, sur la répartition des espèces en fonction de l'âge, sur les effets cumulatifs et sur les polluants. Lancée par le CRRS en collaboration avec des intervenants provenant de l'extérieur, l'étude du caribou des forêts des monts Mackenzie s'est poursuivie sous la supervision du biologiste résidant. En mars 2002, on a enfilé à 10 caribous des colliers de suivi par satellite, grâce auxquels on pourra déterminer les limites de leur habitat saisonnier ainsi que leurs voies et leur calendrier de migration. Le CRRS a aussi fourni un appui non financier en vue de concrétiser un projet sur l'écotype boréal du caribou des bois habitant les régions d'Inuvik et du Sahtu. L'objectif que l'on vise en entreprenant une telle activité est d'examiner de quelle façon est utilisé l'habitat du caribou et d'évaluer les effets cumulatifs observés sur cette espèce menacée.

**L'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu**

L'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu est une activité quinquennale destinée à établir un registre des récoltes d'animaux sauvages effectuées par les bénéficiaires de l'Entente et à protéger les traditions de récolte des Dénés et des Métis du Sahtu. De plus, elle permettra de

regrouper des données devant servir à fixer un niveau de besoins minimal pour chaque espèce. On a continué de mettre de l'énergie à mener des entrevues auprès des collectivités et à intégrer à une base de données les renseignements sur les récoltes recueillis depuis avril 1998. Un logiciel destiné à saisir les renseignements non confidentiels issus des entrevues menées avec les chasseurs facilitera l'analyse finale. En janvier 2002, on a commencé à ajouter au logiciel les données de 1998 et de 1999.

**Le système d'information géographique**

Cofinancé par le CRRS, le système d'information géographique sur la région du Sahtu a été largement mis à profit par le CRRS, par les autres institutions gouvernementales, par le public et par les organismes privés, tels que les sociétés pétrolières et gazières. Il s'est révélé un investissement profitable, notamment en tant qu'outil d'éducation destiné aux bénéficiaires de l'Entente et au grand public. Les partenaires financiers se sont réunis en juillet 2001 pour s'entretenir des échéanciers et du financement se rapportant au système d'information géographique ainsi que pour discuter de la possibilité de produire un livre dans lequel seraient réunies toutes les cartes réalisées.

**Le Fonds pour les recherches sur la faune**

Des investissements ont été effectués à partir du Fonds pour les recherches sur la faune dans l'intention de donner de l'expansion au Fonds jusqu'à un point où le CRRS pourra se servir des intérêts annuels accumulés pour multiplier les études sur la faune dans la région visée par le règlement. À la fin de l'année, le Fonds s'établissait à environ 3,32 millions de dollars. Comme la croissance a été plus lente qu'on l'espérait, le CRRS prévoit continuer de modifier son portefeuille de façon à accroître quelque peu les risques courus. Ainsi, il a commencé à retirer des fonds afin de poursuivre ses activités de recherche en 2001-2002 et compte réitérer l'expérience en 2002-2003.

**Un résumé**

Le CRRS a continué de s'acheminer vers les objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre du Plan de mise en œuvre. Il s'est employé à communiquer davantage avec les conseils des ressources renouvelables, les autres institutions gouvernementales et les organismes gouvernementaux en plus de mettre leurs ressources à contribution. De façon à améliorer sa visibilité dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu, le CRRS a notamment

use of community resources. Renewable resource research and management issues will continue to be the main focus of the SRRB.

### 5.4 Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

The MVEIRB is mandated by the MVRMA to conduct environmental assessments and reviews in the Mackenzie Valley. The Board's jurisdiction applies to all lands in the NWT, excluding the Inuvialuit Settlement Region and Wood Buffalo National Park. The MVRMA replaces the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) in the Mackenzie Valley, except under specific circumstances.

#### Staffing and Location

The Board's offices are located in Yellowknife and house a staff of eight, including an executive director, three environmental assessment officers, a finance and administrative officer, a traditional knowledge co-ordinator, communications officer and board secretary.

#### Environmental Assessments

The Board completed eight environmental assessments this fiscal year and placed a ninth on hold due to inactivity by the company. At year end, it had one active ongoing assessment, the De Beers Canada Mining Snap Lake underground mining development.

Assessments completed in 2001–2002 included:

- Canadian Zinc Corporation's Phase I drilling program (The Phase I drilling and fuel cache retrieval were submitted under one land use permit. This was split by the MVEIRB into two separate environmental assessments.);
- Patterson Lumber Ltd. timber cutting licence application near Pine Point;

- Paramount Resources' Bovie Lake and Arrowhead exploratory drilling programs near Fort Liard (These two referrals were combined into a single environmental assessment, described as the Paramount Liard East program.);
- Paramount Resources' Cameron Hills exploratory drilling program in Cameron Hills;
- Paramount Resources gathering system and pipeline development (This was the first environmental assessment completed in co-operation with the NEB under the MVEIRB-NEB MOU signed in December 2000.); and
- Canadian Zinc Corporation Phase II drilling program.

The following environmental assessments were also completed, but were waiting for ministerial approval at year end:

- Canadian Zinc Corporation's Cat Camp and fuel cache retrieval and cleanup; and
- Canadian Zinc Corporation's Decline and Metallurgical Plant.

Robinson's Trucking Ltd. Drybones Bay gravel quarry was initially referred in March 2002, but was put on hold by the MVEIRB as the company decided not to proceed with the environmental assessment at that time. As well, Canadian Forest Oil Ltd.'s Fort Liard two- and three-dimensional seismic development was referred in October 2001, but the company withdrew its permit applications before the environmental assessment was initiated.

#### Site Visits

The Board made a site visit in July 2001 to Snap Lake to the De Beers Canada Mining Ltd. proposed underground diamond mining development.

In August 2001, the Board visited Canadian Zinc's Prairie Creek mine site near Nahanni National Park Reserve to view the proposed development.

Fort Liard. (Nota : Ces deux programmes ont été regroupés sous une seule évaluation environnementale, désignée le Paramount Liard East Program.)

- Paramount Resources Ltd. : Programme de forage explo- ratoire des collines Cameron.
- Paramount Resources Ltd. : Installation d'un réseau col- lecteur et d'un pipeline. (Il s'agit de la première évalua- tion environnementale réalisée en collaboration avec l'ONE conformément au protocole d'entente signé par l'OREVM et par l'ONE en décembre 2000.)
- Canadian Zinc Corporation : Deuxième étape du pro- gramme de forage.

La liste qui suit décrit d'autres évaluations environ- nementales qui ont été menées à bien, mais qui n'avaient pas encore reçu l'approbation ministérielle à la fin de l'année :

- Canadian Zinc Corporation : Programme de Cat Camp et d'extraction du carburant stocké et travaux de nettoyage.
- Canadian Zinc Corporation : Aménagement d'une descen- derie et exploitation d'une usine métallurgique.

Présentée en mars 2002 par la Robinson's Trucking Ltd., la demande initiale de permis d'aménagement territorial en vue d'exploiter une carrière de gravier dans la région de Drybones Bay a été suspendue par l'OREVM, la société ayant décidé de ne pas procéder immédiatement à l'éva- luation environnementale. En outre, le programme d'explo- ration sismique bidimensionnelle et tridimensionnelle, à Fort Liard, a été présentée en octobre 2001, mais la société a retiré ses demandes de permis avant que soit entamée l'évaluation environnementale.

#### Les visites sur le terrain

En juillet 2001, des représentants de l'OREVM se sont rendus à Snap Lake, sur le site de la mine diamantifère souterraine exploitée par la société De Beers Canada.

En août 2001, ils ont aussi fait une visite sur le site minier de Prairie Creek, près de la Réserve de parc national Nahanni, afin de visualiser les activités de mise en valeur proposées par la Canadian Zinc Corporation.

#### Les activités de l'Office

Les membres de l'OREVM ont participé à 10 réunions du conseil d'administration et à 15 téléconférences au cours de l'année, ce qui englobe les réunions régulières prévues au calendrier et une journée portes ouvertes à Inuvik.

organisé des réunions du conseil d'administration ouvertes au public, a sollicité la participation des membres de la col- lectivité aux activités de recherche et a mis à profit les ressources communautaires. Le CRRS continuera d'orien- ter ses efforts vers la gestion des ressources renouvelables et vers la recherche s'y rattachant.

### 5.4 L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

En vertu de la LGRVM, l'OREVM est mandaté pour effectuer des études et des évaluations environnementales dans la vallée du Mackenzie. Toutes les terres dans les Territoires du Nord-Ouest, sauf celles de la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit et celles du parc national Wood Buffalo, relèvent de sa compétence. Lorsqu'il est question de la vallée du Mackenzie, la LGRVM remplace la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, à moins de conditions particulières.

#### Le personnel et l'emplacement de l'Office

Situés à Yellowknife, les bureaux de l'OREVM abritent huit employés : un directeur général, trois agents d'évalua- tion environnementale, un agent financier et administratif, un coordonnateur des connaissances traditionnelles, un agent de communication et un secrétaire.

#### Les évaluations environnementales

L'Office a effectué huit évaluations environnementales au cours de l'exercice 2001-2002; une neuvième a été mise en attente compte tenu de l'inactivité de la société en cause. À la fin de l'année financière, une évaluation était en cours : la mise en valeur de la mine souterraine de Snap Lake par la société De Beers Canada.

Voici une description des évaluations effectuées en 2001-2002 :

- Canadian Zinc Corporation : Première étape du pro- gramme de forage. (Les travaux de forage et l'extraction du carburant stocké effectués à la première étape ont fait l'objet d'une seule et même demande de permis; l'OREVM a décidé de séparer ces deux activités et de mener deux évaluations environnementales distinctes.)
- Patterson Lumber Ltd. : Demande de permis d'abatage de bois près de Pine Point.
- Paramount Resources Ltd. : Programmes de forage exploratoire au lac Bovie et à Arrowhead, près de

*Les lignes directrices sur l'évaluation des répercussions environnementales*

En septembre 2001, l'OREVVM a organisé un atelier réunissant les spécialistes de l'évaluation des répercussions environnementales pour présenter son document révisé intitulé *Bvaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie — Lignes directrices*. Financé conjointement par AINC, par l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie et par l'OREVVM, l'atelier très réussi a donné lieu à la création d'un plan de travail destiné à mettre la dernière main à ces lignes directrices, en collaboration avec les autres intervenants.

L'OREVVM a révisé le contenu provisoire de ses règles de procédure sur l'évaluation environnementale et sur l'examen des répercussions environnementales. Après avoir publié un avis dans la *Gazette du Canada* en décembre 2001, il a officiellement adopté ces règles en mars 2002.

On a poursuivi l'élaboration du document intitulé *Generic Terms of Reference for the Environmental Assessment of Oil and Gas Development in the Mackenzie Valley*, un cadre de référence générale servant à assurer l'évaluation environnementale des activités de mise en valeur pétrolière et gazière se déroulant dans la vallée du Mackenzie.

L'OREVVM a mis en chantier un document de travail sur l'évaluation des répercussions socioéconomiques. Ce document, allié aux résultats des consultations publiques, servira à élaborer des lignes directrices socioéconomiques qui guideront les évaluations.

L'OREVVM occupe un siège au comité directeur du cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs. Rassemblant divers ministères et organisations autochtones, ce groupe s'occupe de fixer les paramètres servant à définir l'évaluation des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest.

Tous les documents dont la présente section fait mention peuvent être consultés dans le site Web de l'OREVVM à l'adresse [www.mveirb.nt.ca](http://www.mveirb.nt.ca).

*La formation*

En avril 2001, l'OREVVM a commencé à suivre une formation sur les questions pétrolières et gazières, activité menée conjointement avec les membres de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Des exposés ont été donnés par l'Alberta Energy and Utilities Board, par l'Alberta Natural Resources Conservation Board, par

*La planification stratégique*

En décembre 2001, l'OREVVM a organisé un exercice de planification stratégique à l'interno en vue de déterminer son orientation future. Cet atelier de trois jours a aussi imprimé une orientation à l'annonce de mission, à la vision d'avenir et aux valeurs de l'Office. Fruit de cet atelier, un document de planification stratégique servira de point de départ pour rédiger un plan d'activités triennal, pour concevoir un plan des dépenses axé sur les activités que l'on prévoit réaliser si l'aménagement d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie était mis en branle et pour élaborer un plan de travail réservé à l'année budgétaire 2002-2003.

Les membres de l'OREVVM se sont fixé cinq grands objectifs :

- Faire preuve de leadership en matière de gestion de l'environnement;
- Entretenir de bonnes relations et former des partenariats avec les intervenants;
- Concevoir et mettre en œuvre des processus et des procédures d'évaluation des répercussions environnementales;
- Améliorer la communication avec les intervenants;
- Acquérir des ressources et veiller au perfectionnement des compétences.

*Le budget*

En août 2001, le président et le directeur général ont tenu une réunion à Inuvik avec le Comité de mise en œuvre des Gwich'in en vue de discuter à la fois du budget alloué à l'OREVVM et de l'examen décennal de la mise en œuvre des ententes sur les revendications.

AINC a fourni des fonds supplémentaires à tous les organismes de réglementation du Nord en vue de s'assurer de leur participation au travail accompli actuellement par le Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipeline du Nord. L'OREVVM a ainsi pu s'acquitter de ce travail de première importance sans grever son budget de base.

L'Office a créé un comité des finances chargé d'aider le personnel à planifier son budget et d'assurer une supervision permanente.

**Board Activities**

Board members participated in 10 board meetings and 15 teleconferences during the year, including a regularly scheduled meeting and community open house in Inuvik.

*Strategic Planning*

In December 2001, the Board initiated an internal strategic planning exercise to determine its future directions. This three-day workshop also developed mission, vision and values directions for the Board. The resulting strategic planning document set the groundwork for developing a three-year business plan, an expenditure plan is geared to anticipated activity surrounding the proposed application for a Mackenzie Valley pipeline and a work plan for the 2002–2003 budget year.

Board members developed five key goals for the organization. These are to:

- provide leadership in environmental management;
- establish relationships and partnerships with stakeholders;
- develop and implement environmental impact assessment processes and procedures;
- enhance the Board's communications with its stakeholders; and
- acquire resources and develop the Board's capacity.

*Budget*

In August 2001, the chair and executive director met with the Gwich'in Implementation Committee in Inuvik to discuss the Board's budget and the 10-year review of claims implementation.

INAC provided supplementary funding to all northern regulatory boards for participation in the ongoing work of the Northern Pipeline Environmental Impact Assessment and Regulatory Chairs' Committee. This allowed the Board to work on this important issue without a great impact on its core budget.

The Board established a finance committee to help staff with the budgeting process and to provide an ongoing oversight function.

*Environmental Assessment Guidelines*

The Board held a workshop with environmental impact assessment practitioners in September 2001 on its revised *Guidelines for Environmental Impact Assessment in the Mackenzie Valley*. As a result of this successful workshop, a work plan was initiated for completing these guidelines in co-operation with other stakeholders. The workshop was jointly funded by INAC, the MVLWB and the MVEIRB.

The Board revised its draft *Rules of Procedure for Environmental Assessment and Environmental Impact Review Proceedings* and, after publishing notification in the *Canada Gazette* in December 2001, formally adopted these rules in March 2002.

Work continued on the *Generic Terms of Reference for the Environmental Assessment of Oil and Gas Developments* in the Mackenzie Valley.

The MVEIRB began work on a discussion paper on socio-economic impact assessment. This document and a public consultation process will be used to develop socio-economic guidelines for assessments.

The Board has a seat on the Cumulative Environmental Assessment Monitoring Framework Steering Committee which comprises various government departments and Aboriginal organizations. This group has been developing the framework for defining cumulative assessment in the NWT.

The various documents referenced here are available on the Board's Web site <[www.mveirb.nt.ca](http://www.mveirb.nt.ca)>.

*Board Training*

The Board undertook training in oil and gas issues in April 2001. This was a joint effort with

L'Association canadienne des producteurs pétroliers et par des conseillers indépendants. L'Association canadienne des producteurs pétroliers a organisé, à l'intention des membres de l'OEREVM, des visites sur les lieux pour familiariser les gens avec les installations pétrolières et gazières se trouvant dans la région de Calgary.

**Les ententes de collaboration transfrontalières**

Les ententes de collaboration ont été un sujet de discussion entre le personnel de l'OEREVM et d'autres organismes et conseils de réglementation ayant compétence sur des secteurs contigus à la vallée du Mackenzie : la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, le Bureau d'examen des répercussions environnementales pour la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit et l'Alberta Natural Resources Conservation Board. Ces ententes décrivent comment les différents organismes entendent collaborer au moment d'entreprendre des évaluations environnementales transfrontalières. Il s'agit là d'un processus qui se déroule indépendamment de l'ébauche du *Plan de coopération — Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest*.

**D'autres activités**

L'OEREVM a entamé la rédaction de lignes directrices sur les connaissances traditionnelles applicables aux évaluations environnementales.

Les membres et le personnel de l'Office ont participé à 18 ateliers, comités, colloques et conférences au cours de l'année, que ce soit en tant qu'auditeurs ou que présentateurs.

**Les 12 prochains mois**

En plus de poursuivre ses activités liées à l'évaluation environnementale, l'OEREVM enrichira le document de travail sur l'évaluation des répercussions socioéconomiques. On prévoit organiser, en novembre 2002, un atelier sur les connaissances traditionnelles en matière d'évaluation environnementale afin de mettre la dernière main aux lignes directrices de l'OEREVM dans ce domaine.

**5.5 L'Office des terres et des eaux du Sahtu**

Au cours de sa troisième année complète d'existence, l'OTES a reçu et traité six demandes de permis d'aménagement territorial (classe A) et trois demandes de permis d'utilisation des eaux (classe B). Sept demandes ne néces-

sitaient aucun permis; une portait sur un petit emplacement de stockage de carburant. L'OTES s'est également vu remettre quatre plans définitifs exigeant la délivrance de permis d'aménagement territorial et a émis quatre lettres d'acquiescement.

L'un des trois postes offerts à l'OTES était vacant à la fin de l'année financière. Le personnel de l'OTES regroupe huit membres du personnel : un directeur général, un administrateur de bureau, un gestionnaire des finances, un géographe spécialisé dans les domaines des terres et des ressources, un hydrologue, un commis responsable des permis, un technicien spécialisé dans les terres et un technicien spécialisé dans les eaux.

L'OTES a tenu 12 réunions en 2001-2002; sept de ces réunions se sont déroulées au moyen d'un système de téléconférence, tandis que les autres se sont tenues à Norman Wells, à Fort Good Hope et à Yellowknife.

En avril 2001, les membres de l'OTES ont assisté à une conférence à Calgary, sous le thème de la prospection pétrolière dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils ont fait une présentation sur les connaissances environnementales traditionnelles lors d'un atelier officiel portant sur le processus d'évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie. On a distribué aux sociétés pétrolières et gazières exerçant leurs activités dans le Nord des documents imprimés expliquant le processus d'octroi de permis d'aménagement territorial et d'utilisation des eaux ainsi que la politique adoptée par l'OTES pour faire des connaissances environnementales traditionnelles un critère d'évaluation des demandes.

Du 13 au 17 août 2001, les employés de l'OTES ont effectué une visite d'exploration du fleuve Mackenzie. En partance de Fort Good Hope, ils ont remonté le courant jusqu'à Tulita pour se familiariser avec les sites de prospection pétrolière et gazière accessibles depuis le fleuve Mackenzie, pour se renseigner au sujet des travaux d'abandon et de restauration effectués à d'anciens lieux de forage et de rassemblement et pour favoriser de bonnes relations publiques. Ils ont visité notamment les sites de Hoosier Ridge et de Little Bear River.

Le personnel technique a continué de prêter assistance à une collectivité du Sahtu désireuse de renouveler son permis municipal d'utilisation des eaux. Le personnel a dû procéder à une évaluation minutieuse de trois plans d'abandon et de restauration et d'un plan de surveillance des répercussions sur le milieu aquatique découlant du permis

**5.5 Sahtu Land and Water Board**

In its third full year of operation, the SLWB received and processed six land use permit applications (Type A) and three applications for water licences (Type B). There were seven applications where permits were not required and one application for a small fuel cache. Four final plans were received concerning land use permits and four letters of clearance were issued by the Board.

One of three positions on the Board was vacant at year end. The SLWB has eight staff members: an executive director, office administrator, financial controller, land/resource geographer, hydrologist, permit/licence clerk, land technician and water technician.

The Board held 12 meetings during 2001-2002, seven by teleconference and the others in Norman Wells, Fort Good Hope and Yellowknife.

In April 2001, Board members attended a conference, Petroleum Exploration in the NWT, held in Calgary, and presented on the topic of traditional environmental knowledge during a formal workshop on the environmental impact assessment process in the Mackenzie Valley. Printed material explaining the land use permit process, the water licence process and the Board's policy for the inclusion of traditional environmental knowledge in its evaluation of applications was distributed to oil and gas companies operating in the North.

Board staff made a field trip on the Mackenzie River from August 13 to 17, 2001. They departed from Fort Good Hope and travelled upstream to Tulita to become familiar with oil and gas exploration sites accessible from the Mackenzie River, learn about abandonment and restoration efforts at former drilling and staging sites, and promote good public relations. Sites visited included Hoosier Ridge and Little Bear River.

Technical staff continued to assist with the renewal of a municipal water licence in one Sahtu

members of the MLWB. Presentations were made by the Alberta Energy Utilities Board, the Alberta Natural Resources Conservation Board, the Canadian Association of Petroleum Producers (CAPP) and independent consultants. CAPP arranged for familiarization site visits by board members to oil and gas facilities in the Calgary area.

**Transboundary Co-operation Agreements**

Board staff discussed co-operation agreements with other regulatory agencies and boards which operate adjacent to the Mackenzie Valley: the Nunavut Impact Review Board, the Environmental Impact Review Board for the Inuvialuit Settlement Region and the Alberta Natural Resources Conservation Board. These agreements set out how the respective agencies will co-operate in dealing with transboundary environmental assessments. This is a separate process from the *Draft Cooperation Plan for Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project*.

**Other**

The MEIRB began development of traditional knowledge guidelines for environment assessments. Board members and staff attended or made presentations at 18 workshops, committees, symposia and conferences during the year.

**The Next 12 Months**

In addition to the MEIRB's activities related to environmental assessment, work will continue on the discussion paper on socio-economic impact assessment. A workshop on traditional knowledge in the environmental assessment process is planned for November 2002 to assist in the finalization of MEIRB guidelines in this area.

cialiste en sciences sociales n'ont pas été renouvelés. Une campagne de recrutement est en cours pour trouver un stagiaire en planification de l'aménagement territorial. Trois travailleurs communautaires ont reçu le mandat d'étudier les différentes façons d'utiliser les terres communautaires et d'informer les membres de la collectivité au sujet de la planification de l'aménagement territorial. Des participants au programme d'enseignement coopératif de l'école Chief T'Seleie et un stagiaire engagé pour la période estivale ont participé à des tâches variées, depuis la gestion de bureau jusqu'à la saisie et l'analyse des données (y compris la mise au point du système d'information géographique). La plupart des membres du personnel sont des bénéficiaires de l'Entente. Le poste de planificateur stagiaire est conçu pour offrir à un bénéficiaire la possibilité de se renseigner sur l'aménagement territorial avant d'assumer la responsabilité de la mise en œuvre du plan.

Au cours de l'année, les membres et le personnel du CATS ont assisté à :

- des conférences, des ateliers et des présentations communautaires portant sur les questions liées à la planification de l'aménagement territorial, comme les zones protégées, le Forum géoscientifique, les efforts cumulatifs, la mise en valeur du pétrole et du gaz ainsi que l'aménagement de pipelines;
- des séances de formation portant sur un éventail de sujets, depuis l'amélioration des relations qu'entretenant le CATS jusqu'à l'adoption, par les Autochtones, de pratiques efficaces en matière de gestion financière et d'obligation de rendre des comptes.

Le travail auprès des jeunes a été une priorité du CATS. Ce dernier a fait la tournée des écoles communautaires et a profité de l'occasion pour distribuer aux établissements scolaires des exemplaires de son jeu éducatif sur la planification de l'aménagement territorial. Six bourses ont été accordées à des résidents de la région visée par le règlement qui poursuivraient des études postsecondaires dans le domaine de l'aménagement territorial.

### La sensibilisation

Pour faire connaître sa mission tant au sein de la région visée par le règlement qu'à l'extérieur de celle-ci, le CATS a préparé des émissions radiophoniques (en anglais et en français), a rédigé des bulletins d'information et un dépliant (en français et en anglais), a conçu un site Web (qui peut être consulté à l'adresse [www.sahtulandusepian.com](http://www.sahtulandusepian.com)),

Le Conseil a travaillé avec efficacité malgré une réduction de son effectif pendant une bonne partie de l'année; il a été épaulé par un conseil consultatif formé de sages provenant de chacune des collectivités du Sahtu. Ce groupe consultatif, qui connaissait bien la question de l'aménagement territorial, lui a fourni des conseils et des suggestions.

Le nombre de spécialistes à l'emploi du CATS a été réduit en conséquence de la diminution du budget de fonctionnement dont l'organisme dispose. En particulier, les contrats du spécialiste en ressources naturelles et du spécialiste en planification ont été suspendus.

### Le perfectionnement des compétences

Le Conseil a travaillé avec efficacité malgré une réduction de son effectif pendant une bonne partie de l'année; il a été épaulé par un conseil consultatif formé de sages provenant de chacune des collectivités du Sahtu. Ce groupe consultatif, qui connaissait bien la question de l'aménagement territorial, lui a fourni des conseils et des suggestions.

- de former des partenariats solides et efficaces;
- de veiller à ce que les intérêts de toutes les parties soient considérés;
- de faire comprendre le processus de planification de l'aménagement territorial;
- de préparer un plan d'aménagement territorial; Le CATS s'est occupé notamment :

Le CATS a la responsabilité de préparer et de mettre en œuvre un plan d'aménagement territorial s'appliquant à toutes les terres situées à l'extérieur des frontières municipales dans la région visée par le règlement.

## 5.6 Le Conseil d'aménagement territorial du Sahtu

En vertu de la LGRVM, le CATS a la responsabilité de préparer et de mettre en œuvre un plan d'aménagement territorial s'appliquant à toutes les terres situées à l'extérieur des frontières municipales dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. La planification des terres et les eaux dans l'ensemble de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu a continué de collaborer avec les demandeurs et les titulaires de permis en vue de les renseigner sur leur obligation de protéger les terres et les eaux dans l'ensemble de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. L'examen effectué, ces plans ont été soumis à l'OTES. Ce dernier a aussi consacré beaucoup de temps et d'efforts à la réalisation d'autres activités, notamment à l'administration des modalités se rattachant à l'octroi de permis d'aménagement territorial et d'utilisation des eaux. Enfin, il a continué de collaborer avec les demandeurs et les titulaires de permis en vue de les renseigner sur leur obligation de protéger les terres et les eaux dans l'ensemble de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.

community. Three abandonment and restoration plans and an aquatic effects monitoring plan associated with the industrial water licence for Imperial Oil at Norman Wells required careful evaluation by staff before presentation to the Board. Other SLWB activities requiring extensive time and effort included the administration of the terms and conditions attached to land use permits and water licences. The Board continued work with applicants, permittees and licensees to increase their awareness of their obligations to protect land and water resources throughout the SSA.

## 5.6 Sahtu Land Use Planning Board

Under the MVRMA, the SLUPB is tasked with developing and implementing a land use plan for all lands outside of municipal boundaries in the SSA.

- The SLUPB has been working to:
- prepare a draft land use plan;
  - facilitate people's understanding of land use planning;
  - ensure that the interests of all parties are taken into consideration; and
  - build strong, effective partnerships.

The Board identified a number of program milestones in the 2001–2002 work plan that contributed to the attainment of these goals. Specifically, it focussed on work related to capacity building, awareness creation, strengthening partnerships, land use plan production and management activities.

### Capacity Building

The organization operated in an efficient and effective manner with a reduced number of board members for much of the year, assisted by an Elder's Advisory Council made up of Elders from each of the Sahtu communities. This Council was

educated about land use planning and provided advice and suggestions to the Board.

The number of professional staff employed by the SLUPB was reduced as the organization moved to a lower operating budget. Specifically, the contracts for the natural resources specialist and social scientist were not renewed. A recruitment campaign was ongoing for a land use planner trainee. Three community-based field workers were tasked with the exploration of community land use alternatives and the provision of information to community members regarding land use planning. Co-op students from Chief T'Seleie School and a summer intern assisted with a variety of tasks from office management to data entry (including GIS) and analysis. Most of these staff members are beneficiaries. The land use planner trainee position is designed to give a beneficiary the opportunity to learn about land use planning before taking on the responsibility of plan implementation.

During the year, board members and staff attended:

- conferences, workshops and community presentations on issues related to land use planning, including protected areas, a geoscience forum, cumulative effects, and oil, gas and pipeline development; and
- training sessions on topics ranging from improving board relations to effective Aboriginal financial management and accountability.

Working with youth has been a priority of the Board. In addition to visiting schools in the communities, the SLUPB distributed copies of its educational game on land use planning to these schools. The SLUPB awarded six scholarships to residents of the SSA who were studying land use planning-related topics at post-secondary institutions.

### Awareness Creation

The mission of the SLUPB was publicized both within and outside of the SSA through radio shows (in both English and Slavey), newsletters, a bilingual (English and Slavey) brochure, a Web site <www.sahtulanduseplan.com>, a trade show booth and the scholarship program. The Web site was significantly expanded to include downloadable reports and maps.

Another round of community interviews and workshops on the *Mapping Our Future* project was completed as well as community meetings to discuss land use planning in general.

The *Sahtu Land Use Planning Board Interim Atlas* was created and distributed. This atlas contains 25 maps depicting the resources, management and potential of the land and waters within the SSA. It is a precursor to a detailed atlas to be developed in partnership with the GNWT and SRRB.

### Strengthening Partnerships

A SLUPB priority is to work closely with sister boards and other agencies. The Board participated in the Sahtu GIS project with the SRRB, SLWB and RWED.

Rising interest in hydrocarbon resources in the SSA has resulted in increased requests for information about the land, resources and people of the area. The Board met with oil and gas companies and pipeline groups through public forums and small group discussions to exchange information and listen to their concerns and issues.

Other partnership activities included reviewing land use permit and water licence applications were referred by the SLWB.

Two reports were completed and released: *Community Mapping Report* and *Mapping Our Future*. The former describes the methods and results of the two community traditional knowledge mapping projects, and the latter deals with options and alternative uses for land, water and resources.

The SLUPB briefed its government partners on an ongoing basis.

### Land Use Plan Production

The SLUPB began looking at land use conflicts and opportunities, utilizing and building on its comprehensive library and GIS. Specifically, development, traditional use, wildlife and protected spaces indices were created for each of the two watersheds in the SSA. A GIS model was developed that weighted each of the area's values (traditional use, oil, gas and pipeline, minerals, timber, tourism, protected areas, etc.) equally and then rated each value in 10 kilometre by 10 kilometre areas. This model enabled the Board to explore protection and development activities. Reports outlining these exercises will be prepared in the next fiscal year.

The compilation of a preliminary land use plan was begun.

### Management Activities

The Board held nine meetings in 2001–2002 (May, June, July, December, January, February and March) in a number of the Sahtu communities.

Monitoring and evaluation is an important component of the management structure. During the February 2002 meeting, each program and activity was reviewed to ensure project objectives were met and appropriate lessons learned.

### Next Steps

The SLUPB will focus its efforts in 2002–2003 on completing the preliminary draft land use plan and working with stakeholders to refine the document into a final plan for submission to the GNWT and Government of Canada. The SLUPB will continue its progress toward its goal of conserving, utilizing and developing Sahtu lands in a way that promotes and protects the present and future well-being of Sahtu beneficiaries, local residents and all Canadians.

La préparation d'un plan d'aménagement territorial a commencé à se pencher sur les conflits et les possibilités découlant de l'aménagement du territoire. Pour ce faire, il s'inspire des renseignements qu'il trouve dans sa vaste bibliothèque et dans son système d'information géographique. Plus spécifiquement, des indices sur l'exploitation, sur l'utilisation traditionnelle, sur les ressources fauniques et sur les zones protégées ont été élaborés pour chacun des deux bassins hydrographiques dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. On a créé un modèle de système d'information géographique, qui attribue une valeur égale à chacun des secteurs (utilisation traditionnelle, le pétrole, le gaz et le pipeline, les minéraux, le bois, le tourisme, les zones protégées, etc.), puis qui cote chaque valeur pour chaque carré de 10 kilomètres sur 10 kilomètres. Ce modèle permet au CATS d'évaluer les activités de préservation et de mise en valeur des ressources. On préparera des rapports sur ce travail au cours du prochain exercice.

Le CATS a tenu neuf réunions en 2001-2002 (en mai, en juin, en juillet, en décembre, en janvier, en février et en mars) au sein de certaines collectivités du Sahtu. La surveillance et l'évaluation représentent des volets importants de toute structure de gestion. Chaque programme et chaque activité ont été réévalués, lors de la réunion de février 2002, afin de s'assurer que les objectifs visés ont été atteints et que les leçons nécessaires ont été tirées.

Les activités de gestion des terres préliminaires.

Les prochaines étapes En 2002-2003, le CATS se consacrera à terminer la rédaction du plan d'aménagement territorial préliminaire et à poursuivre ce document définitif. Le CATS continuera de progresser vers l'atteinte de son objectif, qui consiste à préserver, à utiliser et à mettre en valeur les terres du Sahtu de manière à favoriser et à protéger le bien-être actuel et futur des bénéficiaires de l'Entente, des résidents locaux et de tous les Canadiens et Canadiennes.

a monté un stand lors d'une foire commerciale et a élaboré un programme de bourses d'études. Le site Web a été largement enrichi de manière à inclure des rapports et des cartes à télécharger. On a tenu une autre série d'entrevues et d'ateliers communautaires ayant pour thème *La cartographie de notre avenir* ainsi que des réunions communautaires destinées à discuter de l'aménagement territorial en général. Le CATS a préparé et distribué un atlas provisoire qui contient 25 cartes illustrant les ressources, le mode de gestion et le potentiel des terres et des eaux dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. La préparation de ce document a précédé l'élaboration d'un atlas détaillé, fruit de la collaboration du GTNO et du CRRS. Pour le CATS, il est prioritaire de collaborer étroitement avec ses homologues et avec les autres organismes. Le Conseil a participé avec le CRRS, l'OTES et le MRFDE à l'élaboration du système d'information géographique sur les ressources du Sahtu. L'intérêt croissant que suscitent les hydrocarbures enfouis dans la région visée par le règlement a entraîné une augmentation des demandes d'information au sujet des terres, des ressources et des résidents de la région. Le CATS a rencontré, par l'entremise de tribunes publiques et de discussions en petits groupes, des délégués des sociétés pétrolières et gazières ainsi que les groupes représentant le secteur des pipelines afin d'échanger de l'information et d'être à l'écoute de leurs problèmes et de leurs préoccupations. Parmi les autres activités menées en partenariat figure l'examen des demandes achevées par l'OTES relative-ment à des permis d'aménagement des terres et d'utilisation des eaux. Le CATS a produit et publié deux rapports : le *Community Mapping Report*, un rapport sur les ressources des collectivités dans lequel sont décrites les activités servantes à dresser un profil des connaissances traditionnelles; *La cartographie de notre avenir*, un document qui énumère les diverses options et solutions de rechange en ce qui a trait à l'utilisation des terres, des eaux et des ressources. Enfin, le CATS a informé périodiquement ses partenaires gouvernementaux des activités en cours.



Le 23 juin 1994, lors de l'adoption de la Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dènes et Métis du Sahtu, les sept sociétés foncières du Sahtu, formées de quatre sociétés dènees et de trois sociétés métisses, ont donné naissance au SSI.

Le SSI a pour mandat :

- d'aider tous ses membres à négocier et à conclure des ententes avec les gouvernements fédéral et territorial sur la mise en œuvre de l'Entente;



par excellence pour tous les organismes et ministères gouvernementaux désireux d'en apprendre davantage sur l'éducation, la santé, l'environnement, les routes, la faune, l'évolution politique, le développement économique et la mise en œuvre de l'Entente.

### 6.1 Le conseil d'administration

Voici les membres du conseil d'administration du SSI :

Edwin Erutse                      Président

Wilbert Kochon

Ruby McDonald

Winston McNeely

Eddy McPherson fils

John Tutcho

Gordon Yakeleya

### 6.2 Le siège social, le personnel et le fonctionnement général

Le siège social du SSI est situé dans l'édifice Chief George Kodikin, qui se trouve au sein de la collectivité de Deline. L'immeuble abrite également le Conseil des Dènes du Sahtu. Le personnel du SSI est composé de :

Larry Hutchison                      Directeur général

Brian Davidson                      Agent financier principal

Orlena Modste                      Ajointe administrative

Coordonnateur de la mise en œuvre de l'Entente

Commissionnaire de l'éducation et

de la formation

Tracey Orbell

Coordonnatrice de l'éducation et

- d'entreprendre toute autre activité qui concerne directement ou indirectement les intérêts et les préoccupations de ses membres en se référant spécifiquement à la mise en œuvre de l'Entente;

- d'effectuer toute étude, activité éducative ou autre activité qui se rapporte aux préoccupations environnementales sur les terres, l'air, les eaux et la santé des résidents de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu;

- d'entamer des discussions avec les représentants du secteur industriel et les gouvernements dont les activités ou les décisions portent atteinte à l'environnement d'une manière qui nuit aux intérêts des résidents de la région visée par le règlement;

- d'aider et d'autoriser ses membres à intervenir et à participer dans le cadre de toute audience, toute évaluation des préoccupations environnementales, tout examen politique ou législatif ou encore tout autre processus de prise de décisions ou d'examen qui a trait à leurs intérêts et à leurs préoccupations sur les plans environnemental ou économique.

Le SSI participe également à la mise en œuvre de l'Entente en désignant des membres au conseil d'administration des divers organismes de mise en œuvre et en gérant les paiements de capital par le truchement de la Fiducie du Sahtu. De plus, le SSI coordonne les activités auxquelles participent les autres organismes désignés du Sahtu. Il veille aussi à ce que le gouvernement, le secteur industriel et le public soient tenus informés des fonctions que remplissent les différents organismes de mise en œuvre, par exemple, l'accès aux terres.

Le SSI est le seul organisme régional autochtone qui regroupe les Dènes et les Métis. Il constitue la ressource



The SSI was formed by the seven Sahtu land corporations (four Dene land corporations and three Metis land corporations) on June 23, 1994, with the enactment of the *Sahtu Dene and Metis Land Claims Settlement Act*.

The SSI is mandated to:

- assist all members to negotiate and enter into arrangements with the federal and territorial governments concerning the implementation of the Agreement;

- undertake any other activities related directly or indirectly to the interests and concerns of its members with specific reference to the implementation of the agreement;
- engage in any studies, educational activities or other activities related to the environmental impact on the lands, air, waters and health of the residents of the SSA;
- undertake discussions with industries and government whose activities or decisions affect the environment in a manner which adversely affects the interest of the residents of the SSA; and
- assist and enable its members to intervene and participate in any hearings, environmental impact assessments, policy or legislative reviews, or other decision-making or review processes, which relate to the environmental or economic interests and concerns of its members.

The SSI also participates in the implementation of the Agreement through the nomination of board members to the implementing bodies and management of the capital payment through the Sahtu Trust. The SSI has a co-ordinating role in activities involving other designated Sahtu organizations and ensures that the government, industry and public are aware of the functions of the various implementing bodies, such as land access.

The SSI is the only Sahtu joint Dene and Metis regional Aboriginal organization. It is the point of contact for all government agencies and departments on issues including education, health, environment, highways, wildlife, political development, economic development and implementation of the Agreement.

### 6.1 Board of Directors

The SSI Board of Directors has the following members:

- |                     |             |
|---------------------|-------------|
| Edwin Erutse        | Chairperson |
| Wilbert Kochon      |             |
| Ruby McDonald       |             |
| Winston McNeely     |             |
| Eddy McPherson, Jr. |             |
| John Tutcho         |             |
| Gordon Yakeleya.    |             |

### 6.2 Head Office, Staff and General Operations

The SSI's head office is located in the Chief George Kodikin building in the community of Deline. The building also houses the Sahtu Dene Council. The SSI and Sahtu Dene Council staff include:

- |                 |                         |
|-----------------|-------------------------|
| Larry Hutchison | Executive Director      |
| Brian Davidson  | Chief Financial Officer |
| Orlena Modste   | Executive Assistant     |

The Sahtu Trust was created by the seven financial corporations eligible for settlement moneys and

### 6.3 Sahtu Trust

The directors have identified a need to provide participants of the Agreement with an opportunity to review and better understand its principles. In response to this, the Sahtu Dene Council chiefs participated in a workshop, October 24 to 25, 2001 to review the Agreement and the authorities assigned pursuant to the Agreement.

The directors for ratification. This settlement will be recommended to both on June 12, 2001 (\$18,160,939) in the royalty suit. A settlement for the amount put forward by the SSI and Government of Canada agreed on

- Sahtu resource management boards.
- Aboriginal Summit/Intergovernmental Forum; and
- expansion of Tukturn National Park;
- CIMP (Part VI of the MVRMA);
- PAS (Sahyoue/Edacho);
- Enrolment Board;
- land claim implementation;

Agreement; trustee, Sahtu Trust and Sahtu Master Land participated in: some of the activities and processes the SSI has developed an effective process to address the ongoing issues of the SSI. The following is a brief list of

The directors spent considerable time discussing organizational structures in an effort to develop an effective process to address the ongoing issues of the SSI. The following is a brief list of

The Board held three meetings during the year, in addition to the SSI annual general meeting which took place in Fort Good Hope, November 28 to 30, 2001.

#### Board Activities

Danny Yakeleya	Implementation Co-ordinator
Gloria Neyelle	Clerk Receptionist
Tracey Orbell	Education and Training
	Co-ordinator

The SSI does not own land. Title to all settlement lands outside of municipalities are vested to the district land corporations in the districts of Deline, Tulita and K'asho Got'ine. As such, the responsibility for the ownership and management of these lands rests with the three district land corporations.

### 6.5 Land Ownership

During the year, the RRCs worked with the SRRB on the SAHS.

- Norman Wells RRC.
- Tulita RRC; and
- Fort Good Hope RRC;
- Deline RRC;
- Colville Lake RRC;

active in the SSA: organizations (land corporations) appoint RRCs for each community. The following RRCs were

Under the Agreement, designated community life management, and harvesting studies.

to encourage and promote local community involvement in conservation, research and wild-

Pursuant to section 13.9 of the Agreement, five RRCs were created to advise the SRRB and

Under the Agreement, the income and interest earned by the trust is recognized and paid, less fees, on a per capita basis, to the seven financial corporations. As of December 31, 2001, the balance in the trust was \$68 million, and the net income generated by the trust for the year was \$2,488,107.

royalties under the terms of the Agreement. On September 6 of each year, the federal government makes a payment, as per Chapter 8 of the Agreement, to the SSI, which is deposited into the Sahtu Trust. Under the direction of the SSI, the trust is evenly managed by two fund managers. Twice each year, the income and interest earned by the trust is recognized and paid, less fees, on a per capita basis, to the seven financial corporations. As of December 31, 2001, the balance in the trust was \$68 million, and the net income generated by the trust for the year was \$2,488,107.

### 6.4 Community Renewable Resources Councils

Under the Agreement, designated community life management, and harvesting studies.

to encourage and promote local community involvement in conservation, research and wild-

Pursuant to section 13.9 of the Agreement, five RRCs were created to advise the SRRB and

Under the Agreement, the income and interest earned by the trust is recognized and paid, less fees, on a per capita basis, to the seven financial corporations. As of December 31, 2001, the balance in the trust was \$68 million, and the net income generated by the trust for the year was \$2,488,107.

royalties under the terms of the Agreement. On September 6 of each year, the federal government makes a payment, as per Chapter 8 of the Agreement, to the SSI, which is deposited into the Sahtu Trust. Under the direction of the SSI, the trust is evenly managed by two fund managers. Twice each year, the income and interest earned by the trust is recognized and paid, less fees, on a per capita basis, to the seven financial corporations. As of December 31, 2001, the balance in the trust was \$68 million, and the net income generated by the trust for the year was \$2,488,107.

frais d'administration) sont comptabilisés et versés aux sept sociétés financières en fonction du nombre d'habitants que chacune d'elles représente. En date du 31 décembre 2001, le solde du compte de la Fiducie s'établissait à environ 68 millions de dollars, et le revenu net généré par celle-ci totalisait 2 488 107 \$.

### 6.4 Les conseils des ressources renouvelables

Conformément à l'article 13.9 de l'Entente, cinq conseils des ressources renouvelables ont été créés. Ces derniers sont mandatés pour prodiguer des conseils au CRRS et pour favoriser la participation des collectivités locales à la préservation de l'environnement, à la recherche, à la gestion des ressources fauniques et aux études portant sur les récoltes.

En vertu de l'Entente, les organismes désignés (sociétés foncières) de chaque collectivité doivent nommer un conseil des ressources renouvelables. Divers conseils ont joué un rôle actif dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu :

- Le Conseil des ressources renouvelables de Colville Lake;
- Le Conseil des ressources renouvelables de Deline;
- Le Conseil des ressources renouvelables de Fort Good Hope;
- Le Conseil des ressources renouvelables de Tulita;
- Le Conseil des ressources renouvelables de Norman Wells.

Pendant l'exercice 2001-2002, les conseils des ressources renouvelables ont collaboré avec le CRRS à l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement.

### 6.5 La propriété des terres

Le SSI ne possède pas de terre. Il importe de savoir que les titres de propriété de toutes les terres visées par le règlement échappant à la compétence municipale appartiennent aux sociétés foncières du district de Deline, du district de Tulita et du district K'asho Got'ine; celles-ci sont donc, à ce titre, propriétaires et gestionnaires de ces terres.

- La société foncière de Deline est propriétaire de toutes les terres du district de Deline.
- Dans le district de Tulita, les terres visées par le règlement appartiennent à la société du district de Tulita, laquelle regroupe la société foncière de Tulita, la société foncière métisse de Fort Norman et la société foncière Ernie-McDonald.

### Les activités du conseil d'administration

En plus de l'assemblée générale annuelle du SSI, qui s'est tenue à Fort Good Hope du 28 au 30 novembre 2001, les membres du conseil d'administration se sont réunis à trois reprises au cours de l'année.

Les directeurs ont passé beaucoup de temps à discuter des structures organisationnelles pour s'efforcer de mettre au point un moyen efficace de traiter les questions courantes qui sont du ressort du SSI. Voici une courte liste de certains des processus et activités auxquels le SSI a participé :

- La gestion, en tant que fiduciaire, de la Fiducie du Sahtu et de l'entente cadre sur les terres du Sahtu;
- La mise en œuvre de l'entente sur la revendication territoriale;
- Le Conseil d'inscription;
- La Stratégie sur les zones protégées (parc historique national de Sahyoue/Edacho);
- Le Programme de surveillance des effets cumulatifs (partie 6 de la LGRVM);
- L'expansion du parc national Tukturn Nogait;
- Le Sommet autochtone et le forum intergouvernemental;
- Les conseils de gestion des ressources du Sahtu.

Le SSI et le gouvernement du Canada sont arrivés à une entente sur le montant ayant été suggéré par le SSI le 12 juin 2001 (18 160 939 \$), ce qui met fin à la poursuite judiciaire se rapportant aux redevances. Il sera recommandé aux deux parties de ratifier ce règlement.

Les directeurs ont reconnu la nécessité d'offrir aux parties la possibilité d'examiner les principes énoncés dans l'Entente et ainsi de mieux les comprendre. Dans cette optique, les chefs du Conseil des Dénés du Sahtu ont participé à un atelier, tenu les 24 et 25 octobre 2001, afin d'examiner les dispositions de l'Entente et les autorisations qui s'y rattachent.

### 6.3 La Fiducie du Sahtu

La Fiducie du Sahtu a été créée par les sept sociétés financières admissibles à assurer la gestion des indemnités et des redevances conformément à l'Entente. Le 6 septembre de chaque année, le gouvernement du Canada remet un versement au SSI en vertu du chapitre 8 de l'Entente. Ce montant est remis à la Fiducie du Sahtu, une société gérée à parts égales par deux administrateurs de fonds, sous la supervision du SSI. Deux fois par année, le revenu et les intérêts gagnés par la Fiducie (auxquels on soustrait les

provides financial assistance for labour market training activities for Aboriginal residents of the SSA. It also provides funding under the First Nations Child Care Initiative Program to increase the supply of quality child-care services for children with working or studying parents who reside in the SSA.

The SSI is responsible for the assessment and recommendation of all applications for financial assistance under the AHRDA. District training committees in Deline, Tulita and Fort Good Hope are responsible for the final approval of the applications. For the 12 months ending March 31, 2002, 90 labour market projects were funded and the First Nations Child Care Initiative Program contributed to the ongoing availability of 45 preschool and child-care spaces in the SSA.

### 6.9 Aboriginal Summit

The Western NWT Aboriginal Summit was founded in January 1995. It is a forum for discussion among leaders of the following Aboriginal governments and organizations: Dene Nation, Metis Nation-NWT, Inuvialuit Regional Corporation, GTC, Dogrib Treaty 11, North Slave Alliance, Akaitcho Territory Government, South Slave Tribal Council and the SSI. Over the past year, Summit leaders have re-organized and renewed their commitment, finding ways to work together and to participate in important intergovernmental processes with the Government of Canada and the GNWT.

The Aboriginal Summit has played an active role in the intergovernmental process over the past year. The priorities of this process include devolution and resource revenue sharing, economic development, financing of government and capacity building.

At the last intergovernmental forum meeting in early May 2001, the federal, territorial and Aboriginal governments endorsed an MOU which

- In the Tulita district, the settlement lands are owned by the Tulita District Land Corporation, which consists of the Tulita Land Corporation, the Fort Norman Metis Land Corporation and the Ernie McDonald Land Corporation.
- In the Fort Good Hope district, the settlement lands are owned by the K'asho Got'ine District Land Corporation which consists of the Yamoga Land Corporation, Fort Good Hope Metis No. 54 Land Corporation and the Ayoni Keh Land Corporation of Colville Lake.

### 6.6 Special Harvesting Areas

Under Chapter 13 and Volume II of the Agreement, special harvesting areas exist for fish, moose and game birds (duck and geese). DFO maintains that the 28 special harvesting areas for fish are open to all persons with a fishing licence; the SSI disagrees with this position. Based on a decision by the Board of Directors, the SSI will seek arbitration to clarify the interpretation of this significant decision. The SSI also disagrees with RWED's interpretation of the chapter that the special harvesting areas for moose are open to all hunters with a general hunting licence.

### 6.7 Amendment to the *Wildlife Act* Regulations

During the year, the SSI was consulted by RWED regarding the proposed amendment to the *Wildlife Act* regulations. Input was obtained from the RRCs and communities, and consolidated by RWED into a territorial report which was then submitted to the Minister of RWED.

### 6.8 Aboriginal Human Resources Development Agreement

The SSI is a signatory to the Sahtu Aboriginal Human Resource Development Agreement (AHRDA). This Agreement extends to 2004 and

- Dans le district de Fort Good Hope, les terres visées par le règlement appartiennent à la société foncière du district K'asho Got'ine, laquelle englobe la société foncière Yamoga, la société foncière métisse de Fort Good Hope (association n° 54) et la société foncière Ayoni Keh de Colville Lake.

### 6.6 Les secteurs spéciaux de récolte

Le chapitre 13 et le volume II de l'Entente ont défini des secteurs spéciaux de récolte du poisson, de l'original et des oiseaux migrateurs considérés comme gibier (canards et oies). R&O soutient que les 28 secteurs spéciaux de récolte du poisson sont ouverts à quiconque possède un permis de pêche, décision que le SSI conteste. Le SSI sollicitera un arbitrage pour obtenir des précisions relativement à l'importance de la décision rendue par le conseil d'administration. De même, le SSI s'oppose à la façon dont le MRFDE interprète le chapitre de l'Entente qui stipule que toute personne titulaire d'un permis général peut chasser dans les secteurs spéciaux de récolte de l'original.

### 6.7 La modification du règlement d'application de la Loi sur la faune

Le MRFDE a consulté le SSI au cours de l'année relativement à la modification proposée au règlement d'application de la Loi sur la faune. On a recueilli les commentaires des conseils des ressources renouvelables et des collectivités, que le personnel du MRFDE a regroupés dans un rapport territorial présenté à son ministre.

### 6.8 L'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones

Le SSI est l'un des signataires de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones du Canada (EDRHA), en vigueur jusqu'en 2004. Le but de l'Entente est de fournir une aide financière afin d'offrir aux Autochtones qui habitent la région visée par le règlement une formation liée au marché du travail. L'EDRHA prévoit également l'allocation de fonds à l'Initiative en matière de garde d'enfants à l'intention des membres des Premières Nations en vue d'accroître la gamme de services offerts aux enfants dont les parents vivent dans la région visée par le règlement et occupent un emploi ou poursuivent des études.

C'est au SSI qu'il incombe d'évaluer toutes les demandes recommandations pertinentes à cet égard. L'approbation définitive des demandes appartient aux comités de formation des districts de Deline, de Tulita et de Fort Good Hope. Pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2002, 90 activités de formation professionnelle ont été financées. De plus, grâce aux fonds alloués à l'Initiative en matière de garde d'enfants à l'intention des membres des Premières Nations, on a pu offrir à 45 enfants des services de garde pour enfants d'âge préscolaire et des services de garde de jour.

### 6.9 Le Sommet autochtone

Institué en janvier 1995, le Sommet autochtone de l'Ouest des Territoires du Nord-Ouest est une tribune réunissant les dirigeants des gouvernements et des organisations autochtones suivants : la nation dénée, la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest, l'Inuvialuit Regional Corporation, le conseil tribal des Gwich'in, les Dogrifs Corporation, le Traité n° 11, l'Alliance métis North Slave, le gouvernement du territoire de l'Akaiicho, le conseil tribal de South Slave et le SSI. Depuis un an, les dirigeants du Sommet ont redéfini et renouvelé leur engagement à trouver des moyens de collaborer et de participer, avec le gouvernement du Canada et le GTNO, aux principaux processus intergouvernementaux.

Le Sommet autochtone a joué un rôle actif dans les processus intergouvernemental de l'année écoulée, lequel avait pour priorité le transfert des responsabilités et le partage des recettes issues de l'exploitation des ressources, le développement économique, le financement du gouvernement et le perfectionnement des compétences.

Lors de la dernière réunion du forum intergouvernemental, au début de mai 2001, les gouvernements fédéral, territorial et autochtones ont donné leur aval à un protocole d'entente qui fixe les principes et les engagements applicables aux négociations du transfert des responsabilités aux membres du Sommet autochtone et la stratégie de négociations. Chacun des gouvernements s'est engagé à mettre des efforts pour faire approuver son mandat de négociations d'ici au 31 mars 2002.

sets out the principles and commitments to a NWT devolution negotiation process. This document outlines the structure of the negotiations team, their accountabilities to Aboriginal Summit members and a negotiations strategy. Each government committed itself to the goal of seeking approval for a negotiation mandate by March 31, 2002.

Another initiative of the intergovernmental forum was the formation of the NWT economic development advisory committee. This committee will provide a means for active, joint participation for all intergovernmental forum parties in setting priority direction, informing policy development, and influencing program design and implementation related to economic development in the NWT. This will allow all NWT residents to take advantage of present and future economic opportunities.

### 6.10 Deline Self-Government Negotiations

The Agreement provides for the negotiation of self-government agreements to be effected through federal and GNWT legislation. Provisions relevant to self-government are contained in Chapter 5 and Appendix B of the Agreement. The Deline Land Corporation is negotiating a self-government agreement pursuant to Appendix B of the Agreement and the federal government's inherent right policy.

The 2001–2002 work plan of the Deline self-government negotiations identified that Deline would complete an agreement-in-principle (AIP) by March 31, 2002. However, the federal govern-

ment supported an extension to continue the negotiation process until June 2002.

At the end of 2001–2002, the Deline First Nation Self-Government AIP included the following completed sections:

- general provisions;
- government;
- elections;
- citizenship;
- education;
- local services;
- adoption;
- income support;
- justice;
- language, culture and spirituality;
- wills, estate, trusteeship and guardianship of adults;
- review and amendments;
- dispute resolution;
- liability and indemnity;
- financial principles;
- implementation plan principles;
- transition plan principles; and
- ratification.

The social envelope and health issues, as well as minor reviews of completed subject areas, will be negotiated between April and June 2002.

To assist with preparations for the completion of the AIP and the eventual final self-government agreement, a joint financial implementation working group was created to develop the implementation plan, transitional plan and financial principles.

Le forum intergouvernemental a de plus créé un comité consultatif sur le développement économique des Territoires du Nord-Ouest, lequel permettra à tous les participants au forum de travailler en collaboration à fixer les priorités, à contribuer à l'élaboration des politiques et à influencer sur la conception et la mise en œuvre des programmes de développement économique dans les Territoires du Nord-Ouest. Ainsi, les résidents des Territoires du Nord-Ouest auront la chance de tirer parti des possibilités économiques actuelles et à venir.

### 6.10 Les négociations de l'autonomie gouvernementale de Deline

L'Entente prévoit la négociation d'accords d'autonomie gouvernementale, qui seront mis en application au moyen de lois promulguées par le gouvernement du Canada et par le GTNO. Les dispositions sur l'autonomie gouvernementale figurent au chapitre 5 et à l'annexe B de l'Entente. La société foncière de Deline négocie actuellement une entente d'autonomie gouvernementale suivant l'annexe B de l'Entente et la Politique sur le droit inhérent du gouvernement du Canada.

Le plan de travail 2001-2002 expliquant le processus de négociations de l'autonomie gouvernementale de Deline prévoit que l'accord de principe sera conclu d'ici au 31 mars 2002. Toutefois, le gouvernement du Canada a accepté que le processus de négociations se prolonge jusqu'en juin 2002.

À la fin de 2001-2002, l'Entente de principe d'autonomie gouvernementale pour le district de Deline comprenait les sections qui suivent :

- Les dispositions générales;
- Le gouvernement;

• L'élection;

• La citoyenneté;

• L'éducation;

• Les services locaux;

• L'adoption;

• Le soutien du revenu;

• La justice;

• La langue, la culture et la spiritualité;

• Le testament, la succession, la curatelle et la tutelle d'adultes;

• L'examen et les modifications;

• Le règlement des différends;

• La responsabilité et l'indemnisation;

• Les principes financiers;

• Les principes orientant le Plan de mise en œuvre de l'Entente;

• Les éléments du plan de transition;

• La ratification.

Le budget consacré aux questions sociales, les services de santé ainsi que l'examen mineur des documents définitifs portant sur des sujets particuliers seront abordés entre avril et juin 2002.

Pour faciliter la préparation de l'accord de principe et, tôt ou tard, l'élaboration de l'entente définitive d'autonomie gouvernementale, on a mis sur pied un groupe de travail conjoint qui veillera à la mise en œuvre de l'Entente au point de vue financier. Ce groupe de travail sera chargé d'établir le Plan de mise en œuvre, le plan de transition et les principes financiers.

Conformément au Plan de mise en œuvre de l'Entente et aux accords de financement s'y rattachant décrits ci-après, le GTNO a convenu d'entreprendre diverses activités de mise en œuvre.

### 7.1 Le ministère des Affaires autochtones

Le ministère des Affaires autochtones a coordonné, au nom du GTNO, les activités de mise en œuvre, notamment en assurant la liaison avec le SSI, les représentants fédéraux et ceux du GTNO, en préparant des rapports d'étape pour le Comité de mise en œuvre et en rédigeant les sections du présent rapport annuel qui se rapportent au GTNO.

Gwich'in afin d'être à même de mesurer plus efficacement le rendement des programmes.

À l'occasion de la deuxième réunion du forum intergouvernemental, tenue en mai 2001, le ministre des Affaires

Indiennes et du Nord canadien, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et les dirigeants des organismes

autochtones régionaux des Territoires du Nord-Ouest (soit le Sommet autochtone, auquel participe le SSI) ont donné

leur aval au mémorandum d'intention sur le transfert des responsabilités et sur le partage des bénéfices issus de

l'exploitation des ressources. Le protocole énonce les objectifs, les principes, les questions à considérer et le processus

liés aux prochaines discussions sur le transfert des responsabilités. Les parties s'engagent en outre à essayer

d'obtenir des directives et à nommer des négociateurs d'ici au 31 mars 2002. AINIC et le GTNO accorderont une aide

financière afin de pouvoir compter sur la participation des membres du Sommet autochtone.

Conformément au chapitre 5 et à l'annexe B de l'Entente, le ministère des Affaires autochtones a également participé aux négociations de l'autonomie gouvernementale qui se poursuivent avec la collectivité de Deline.

7.2 Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique

Le MRRDE a continué de s'acquitter de ses obligations au moyen de consultations suivies qu'il mène auprès des organismes désignés du Sahtu. Il collabore étroitement avec ces organismes ainsi qu'avec le CRRS, le CATS et l'OTES. Le MRRDE encourage, appuie et conseille ces organismes en ce qui a trait à la gestion de la faune et des

Un agent du Ministère a siégé au Comité de mise en œuvre à titre de représentant du GTNO. Ce Comité s'est penché sur les questions suivantes :

- Les dispositions de l'Entente portant sur les mesures économiques;
- La communication;
- La réorganisation du Plan de mise en œuvre de l'Entente; la rédaction des modifications à apporter à l'Entente au point de vue de l'échange de terres;
- Les obligations ministérielles;
- La redistribution des fonds consacrés aux activités de mise en œuvre.

Les fonctionnaires du Ministère ont rédigé, dans un langage simple et clair, un document sur la revendication territoriale du Sahtu. Pour ce faire, ils se sont fondés sur le document des Gwich'in intitulé *Understanding the Gwich'in Land Claim*. Grâce à une aide financière versée par le

ministère des Affaires autochtones et par le gouvernement du Canada, le SSI publiera ce document, dont l'intention est d'améliorer la compréhension générale de l'Entente dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu.

Le Ministère a coordonné la présentation donnée par le GTNO lors de la réunion regroupant des représentants du Sahtu et des Gwich'in. Au cours de cette rencontre, tenue à Inuvik en novembre 2001, les participants ont passé en

revue les mesures d'ordre économique en vue de réévaluer l'efficacité des programmes rattachés aux objectifs visés par les mesures économiques dans les ententes du Sahtu et des Gwich'in. On prévoit se pencher, pendant la prochaine

période visée par le rapport, sur des questions particulières qui sont ressorties de la réunion, par exemple, la nécessité de recueillir des données précises sur le Sahtu et sur les

# 7

The GNWT agreed to perform various implementation activities pursuant to the Implementation Plan and related funding agreements as described below.

## 7.1 Ministry of Aboriginal Affairs

The MAA co-ordinated GNWT implementation activities, including liaising with the SSI, federal and GNWT representatives, preparing status reports for the Implementation Committee and preparing the GNWT component of this annual report.

A ministry official actively participated as the GNWT representative on the Implementation Committee dealing with issues, such as:

- economic measures provisions of the Agreement;
- communications;
- renegotiation of the Sahtu Implementation Plan;
- development of a land exchange amendment;
- departmental obligations; and
- the re-allocation of implementation funds.

Ministry officials drafted a Sahtu land claim plain language document based on the Gwich'in document entitled "Understanding the Gwich'in Land Claim". With financial support from both the Ministry and the Government of Canada, the SSI will publish the document. This document is intended to increase the overall understanding of the Agreement in the SSA.

The Ministry co-ordinated the GNWT presentations to the joint Sahtu-Gwich'in Economic Measures Review meeting held in November 2001 in Inuvik. The purpose of the meeting was to review the effectiveness of programs relating to the economic measures objectives in the Sahtu and Gwich'in agreements. Follow-up work is planned for the next reporting period to look at specific issues arising from the meeting, such as the need for Sahtu-Gwich'in specific data to better measure the effectiveness of programs.

At the second Intergovernmental Forum meeting in May 2001, the Minister of Indian Affairs and Northern Development, the Premier of the NWT and leaders of the NWT regional Aboriginal organizations (Aboriginal Summit, which includes the SSI) endorsed the Memorandum of Intent (MOI) on Devolution and Resource Revenue Sharing. The MOI sets out the objectives, principles, subject matter and process for future devolution talks. It further commits the parties to seek instructions and appoint negotiators by March 31, 2002. Funding for the participation of the Aboriginal Summit members will be provided by INAC and the GNWT.

In accordance with Chapter 5 and Appendix B of the Agreement, the Ministry also participated in the self-government negotiations that are ongoing with the community of Deline.

## 7.2 Resources, Wildlife and Economic Development

RWED continued to meet its obligations through ongoing consultation with the Sahtu designated organizations. The Department works closely with these organizations along with the SRRB, SLUPB and SLWB. RWED promotes, assists and advises these bodies on wildlife management, forest management, resource development and economic

forêts, à la mise en valeur des ressources et au développement économique. Avec le concours des organisations du Sahtu, il a en outre entrepris un vaste examen des modifications proposées à la *Loi sur la faune* et des liens unissant ces modifications et l'Entente.

AINC a réservé les terres destinées à la création des parcs historiques de Canol. Le comité des parcs, qui compte des membres appartenant à la société foncière de Tulita, à la société foncière métisse de Fort Norman et à la société foncière Ernie-McDonald, a conçu un plan provisoire pour le parc territorial longeant le sentier Canol et le canyon Dodo. Il est à poursuivre les négociations avec les organismes chargés de la revendication et les administrations municipales. Une fois créés, ces parcs seront cogérés par les bénéficiaires de l'entente sur la revendication.

Le MRFDE encourage la viabilité économique des ressources durables dans la région visée par le règlement. Grâce à la formation suivie, il continue aussi de faire son œuvre dans les domaines de la prévention des feux de forêt ainsi que de la détection, de la surveillance et de l'extinction des incendies. Il a travaillé en étroite collaboration avec le CRRS à plusieurs activités de recherche et de gestion, dont les plus récentes sont la préparation d'un atlas du Sahtu et les travaux de cartographie en vue de la mise au point d'un système d'information géographique.

Le MRFDE a collaboré étroitement avec des organisations du Sahtu en vue d'appuyer et d'encourager la participation des résidents à l'expansion commerciale, à la formation et aux possibilités d'emploi menant à l'autosuffisance économique. De plus, il a prodigué conseils, aide et encouragements aux entreprises. On a aussi prêté assistance à des entreprises et à des particuliers du Sahtu qui avaient besoin d'obtenir un appui financier provenant de différentes sources.

### 7.3 Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi est chargé de la planification, de la prestation et de la gestion d'un vaste éventail de programmes et de services d'emploi, sociaux, éducatifs et culturels dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Voici certains des programmes et services offerts :

- Grâce à des subventions salariales offertes par le truchement d'un programme de formation en cours d'emploi,

des employeurs à Deline, à Tulita et à Norman Wells ont pu veiller à ce que des employés acquièrent les compétences voulues pour obtenir ou conserver un travail sérieux ou pour recevoir une promotion.

- Une mesure visant à promouvoir la santé des enfants et des programmes de services à la petite enfance ont permis à des résidents de Fort Good Hope, de Norman Wells, de Colville Lake, de Deline et de Tulita de recevoir formation et soutien.
- Les programmes de traditions orales et d'enrichissement culturel ont permis de soutenir une création artistique, faite à partir d'écaillés de poisson, à Deline.
- Le Ministère a appuyé des activités d'alphabétisation communautaires à Tulita ainsi qu'en milieu de travail à Tulita et à Deline.
- Des subventions ont été offertes pour combler des postes d'agent d'emploi communautaire à Fort Good Hope, à Deline et à Tulita.
- Des entreprises du Nord ont reçu un appui financier devant servir à engager des bénéficiaires de l'Entente à titre d'ouvrier qualifié ou à leur donner la formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises.
- Le Ministère a négocié avec la collectivité de Tulita le contrat de prestation du soutien du revenu communautaire.
- L'appui financier offert en vertu des Services d'aide à l'emploi, qui relèvent de l'Entente sur le développement du marché du travail, a permis au SSI d'assurer la prestation des services de planification de carrière dans l'ensemble de la région. Des fonds ont également été versés au Sahtu Business Development Centre pour assurer la prestation du programme orienté vers l'emploi autonome dans le cadre de l'Entente sur le développement du marché du travail.
- Grâce à une mesure conçue pour optimiser les possibilités d'emploi dans le Nord, on a offert une variété de programmes régionaux d'acquisition de compétences et de formation en cours d'emploi, notamment la formation d'ouvriers de plancher de forage à Inuvik, et des possibilités d'emploi et de formation dans la région visée par le règlement.
- Une contribution de 20 000 \$ versée au conseil tribal du Sahtu a permis d'appuyer le perfectionnement des ressources humaines au sein de l'organisation.

La Division de la culture, du patrimoine et des langues a continué de préserver et d'enrichir sa collection de photographies de Bern Will Brown et de films à son sujet. Elle

Tulita and Norman Wells ensure that employees obtained the necessary skills to access and retain meaningful work or promotion through their organization.

- The Healthy Children's Initiative and Early Childhood Programs provided training and support to Sahtu in Fort Good Hope, Norman Wells, Colville Lake, Deline and Tulita.
- The Oral Traditions/Cultural Enhancement programs supported a fish scale art project in Deline.
- The Department supported community literacy projects in Tulita and work place literacy projects in Tulita and Deline.
- Subsidies were given for community employment offices in Fort Good Hope, Deline and Tulita.
- Northern businesses received assistance to employ and train Sahtu beneficiaries to become certified journeywomen.
- The Department negotiated the community income support delivery contract with the community of Tulita.
- Financial support, under the Labour Market Development Agreement (LMDA) Employment Assistance Services, enabled the SSI to deliver career planning services throughout the region. Funding was also provided to the Sahtu Business Development Centre for the delivery of the LMDA self-employment option program.
- The Maximizing Northern Employment Initiative provided a variety of regional skill-based and training on-the-job programs, including the Floorhand Rig Training Program in Inuvik, and employment and training opportunities in the SSA.
- A \$20,000 contribution to the Sahtu Tribal Council provided support for the development of human resources within the organization.

The Culture, Heritage and Languages Division continued work related to acquiring, preserving

development issues. RWED has undertaken a major review with Sahtu organizations concerning the draft changes to the *Wildlife Act* and how the amendment relates to the Agreement.

The lands for Canol Historic Parks have been reserved by INAC. The Parks Committee, with members from the Tulita Land Corporation, Fort Norman Métis Land Corporation and Ernie McDonald Land Corporation, has completed the draft plan for Dodo Canyon Park and Canol Trail, and is continuing negotiations with the claim organizations and municipal governments. Once established, these parks will be co-managed by the beneficiaries of the claim.

RWED supports the economic viability of sustainable resources within the SSA. RWED continues its work in the areas of forest fire prevention, detection, monitoring and fire suppression action through training opportunities. RWED worked closely with the SRFB in several joint research and management projects, the most recent being the Sahtu atlas project and the GIS mapping project.

RWED worked in close co-operation and consultation with Sahtu organizations to support and encourage involvement in business development, training and employment opportunities leading to economic self-sufficiency. RWED provided business advice, counselling and support. Assistance was provided to Sahtu businesses and individuals to access financial support from various sources.

### 7.3 Education, Culture and Employment

The Department of Education, Culture and Employment is responsible for the planning, delivery, and management of a broad range of employment, social, educational, and cultural programs and services in the SSA. These include the following:

- Wage subsidies available through the Training on the Job Program helped employers in Deline,

- roads on, or including portions of, Sahtu settlement lands; and
- an opinion on the royalty provisions of the Agreement and proposed amendments to same.
- ### 7.5 Public Works and Services
- In support of the economic measures provisions of the Agreement, and consistent with the GNTW preferred contracting policies and procedures intended to maximize local, regional and northern employment and business opportunities, Public Works and Services awarded the following contracts to Sahtu beneficiaries:
- \$30,000 to Keel River Enterprises for maintenance services in Tulita;
  - \$23,000 to Keson Electric for lighting replacement at the Deline Health Centre;
  - \$20,000 to Gene Oudzi for maintenance services in Colville Lake; and
  - \$15,000 to Lennie Custodian for janitorial services in Norman Wells.
- An additional 10 contracts and one lease totalling \$475,000 were awarded in the SSA. It was not possible to determine conclusively if these were awarded to Sahtu Dene or Metis businesses as a comprehensive list of businesses owned by beneficiaries was not available.
- Public Works and Services continued to maintain the following leases:
- a 10-year, \$114,000 per annum lease in Deline with the Fort Franklin Dene Development Corporation Ltd.;
  - a six-year, \$108,000 per annum lease in Tulita with Tulita Developments Ltd.;
  - a five-year, \$78,000 per annum lease in Norman Wells with the NWT Metis Development Corporation Ltd.;
  - an eight-year, \$41,000 per annum lease in Norman Wells with Northern Cartrols Ltd.; and
  - a two-year, \$15,000 per annum lease in Fort Good Hope with the Fort Good Hope RRC.

and providing public access to the Bern Will Brown photo and film collection which documents the history of the SSA. As part of this work, digital copies of the images are being produced and, eventually, will be made available through the Internet. This is a three-year project to be completed next year.

The Prince of Wales Northern Heritage Centre reviewed land use permits in order to identify possible threats to heritage resources, provided advice on the preservation of heritage resources to a variety of agencies, and maintained and provided access to a database of traditional Aboriginal place names in the SSA.

### 7.4 Justice

Plans of survey have been registered in the Land Titles Office for all municipal parcels, and certificates of title have been issued for all but nine of these parcels. Thirty-seven plans of survey have been registered for specific sites and, pursuant to requests, 37 certificates of title have been issued for specific sites. One hundred and sixteen plans of survey have been registered for the portions of the boundaries of the settlement land parcels and, pursuant to requests, 88 certificates of title have been issued for settlement land parcels.

The Legal Division continued to provide legal assistance in implementing the Agreement as required by departments. This involved general advice on implementation and on the Agreement in respect of government decision making in a number of areas, including land and resource issues. In addition, the department provided:

- legal assistance in relation to issues concerning access to Sahtu settlement lands and the taking of specified substances on Sahtu settlement lands;
- advice on a number of files regarding the construction, operation and maintenance of winter

s'occupe également de gérer l'accès public à cette collection, qui donne un aperçu documentaire de l'évolution historique de la région du Sahtu. Dans le cadre de ce travail, une copie numérique des images a été produite en vue d'un affichage dans Internet. Il s'agit d'une activité triennale, qui sera menée à bien au cours de la prochaine année.

Le Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles a examiné les permis d'aménagement territorial sous l'angle des menaces qui pourraient peser sur les ressources patrimoniales. Il a aussi prodigué à différents organismes des conseils sur la préservation des ressources patrimoniales et a assuré et maintenu l'accès à une base de données regroupant le nom des lieux autochtones traditionnels dans la région visée par le règlement.

### 7.4 Le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a inscrit au bureau d'enregistrement des droits immobiliers des plans d'arpentage pour toutes les parcelles de terres municipales. Il a émis des certificats de titre pour l'ensemble de ces parcelles, à l'exception de neuf d'entre elles. Trente-sept plans d'arpentage de sites spécifiques ont été enregistrés, et trente-sept certificats de titre ont été délivrés pour des sites spécifiques en réponse à des demandes. Enfin, on a inscrit au registre 116 plans d'arpentage pour des parcelles de terres frontières visées par l'Entente, et 88 certificats de titre ont été fournis, sur demande, pour des parcelles des terres visées par le règlement.

La direction des Services juridiques a continué de fournir l'aide juridique dont les ministères ont besoin pour mettre en œuvre l'Entente, ce qui englobe la prestation de conseils sur la mise en œuvre et sur l'Entente en général relativement aux décisions du gouvernement dans un certain nombre de domaines, notamment les terres et les ressources. De plus, le ministère de la Justice a fourni :

- une aide juridique sur les questions liées à l'accès aux terres visées par le règlement du Sahtu et aux ressources en sable et en gravier se trouvant sur ces terres;
- des conseils sur différents dossiers liés à la construction, au fonctionnement et à l'entretien de routes hivernales qui traversent, entièrement ou en partie, les terres visées par le règlement de la revendication du Sahtu;
- des commentaires sur les dispositions de l'Entente qui concernent les redevances et sur les modifications que l'on propose d'apporter à ces dispositions.

### 7.5 Le ministère des Travaux publics et des Services

Désireux de respecter les dispositions de l'Entente portant sur les mesures économiques et de se conformer aux politiques et aux procédures du GTNO sur l'adjudication préférentielle de contrats visant à maximiser les possibilités d'emploi et les occasions d'affaires aux échelles locale, régionale et nordique, le ministère des Travaux publics et des Services a adjugé les contrats qui suivent à des bénéficiaires de l'Entente :

- 30 000 \$ à la Keel River Enterprises pour effectuer des travaux d'entretien à Tulita;
- 23 000 \$ à la Keson Electric pour remplacer le système d'éclairage au centre de santé de Deline;
- 20 000 \$ à Gene Oudzi pour effectuer des travaux d'entretien à Colville Lake;
- 15 000 \$ à Lennie Custodian pour offrir des services de conciergerie à Norman Wells.

On a adjugé 10 autres contrats et un bail, d'une valeur totale de 475 000 \$, dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Comme il n'existait pas de liste complète des entreprises appartenant aux bénéficiaires de l'Entente, il s'est révélé impossible de déterminer avec certitude si les contrats ont été adjugés à des entreprises des Dénés et des Métis du Sahtu.

Le ministère des Travaux publics et des Services a maintenu en vigueur les baux suivants :

- Un bail de 10 ans à Deline, s'élevant à 114 000 \$ par année et signé avec la Fort Franklin Dene Development Corporation Ltd.;
- Un bail de six ans à Tulita, s'élevant à 108 000 \$ par année et signé avec la Tulita Developments Ltd.;
- Un bail de cinq ans à Norman Wells, s'élevant à 78 000 \$ par année et signé avec la Northwest Territories Metis Development Corporation Ltd.;
- Un bail de huit ans à Norman Wells, s'élevant à 41 000 \$ par année et signé avec la Northern Cartrols Ltd.;
- Un bail de deux ans à Fort Good Hope, s'élevant à 15 000 \$ par année et signé avec le conseil des ressources renouvelables de Fort Good Hope.

Le superviseur et conseiller principal régional en matière de planification qui travaille à Inuvik a donné un exposé sur l'activité du Ministère lors de la réunion d'examen triennal des mesures d'ordre économique, tenue à Inuvik.

The Inuvik regional superintendent and senior advisor for planning, presented departmental activity information at the three-year Economic Measures' Review meeting in Inuvik.

### 7.6 Transportation

The Department of Transportation constructed five bridges within the SSA for the winter road. As provided under section 19.1.5 of the Agreement, a land exchange was concluded with the Tulita District Land Corporation to construct the bridge

at Canyon Creek. To clarify both the exchange process and status of exchanged lands, it was agreed to develop an amendment for the Agreement. To date, the GNWT has been unsuccessful in its attempts to finalize wording on this amendment with the Government of Canada. The GNWT will continue this effort in the next reporting period. Two of the remaining bridges are on Sahtu owned lands. The GNWT has negotiated long-term leases for these bridges.

**7.6 Le ministère des Transports**  
Le ministère des Transports a construit cinq ponts dans la région visée par le règlement pour le chemin d'hiver. Conformément à l'article 19.1.5 de l'Entente, un accord sur l'échange de terres a été conclu avec la société foncière du district de Tulita en vue d'autoriser la construction d'un pont à Canyon Creek. Afin de clarifier à la fois le processus d'échange et le statut des terres échangées, il a été convenu de préparer des modifications à l'Entente. Le GTNO n'a pas réussi jusqu'ici à mettre la dernière main au libellé définitif de cette modification, responsabilité qu'il assume avec le gouvernement du Canada. Il poursuivra dans ce sens au cours de la prochaine période visée par le rapport. Deux des ponts devant être aménagés seraient érigés sur des terres appartenant au Sahtu; le GTNO a négocié des baux à long terme concernant ces ponts.



8.1 L'économie et l'emploi

Développement des ressources humaines Canada

Conformément au chapitre 12 de l'Entente, et tout particulièrement en vertu des alignés 12.1.2(c) et (d), qui traitent des possibilités de formation et d'emploi offertes aux bénéficiaires, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) est tenu d'appuyer l'Entente sur la revendication territoriale et les aspirations à l'autonomie gouvernementale des résidents du Sahtu par l'entremise de ses programmes actuels et de l'EDRHA. Il doit aussi poursuivre les discussions avec les résidents du Sahtu

Un représentant de DRHC a assisté à la réunion de novembre 2001 sur l'examen des mesures d'ordre économique et a profité de l'occasion pour donner une présentation.

Affaires indiennes et du Nord Canada

AINC procure un appui financier aux bandes du Sahtu et au SSI en vue de favoriser l'économie traditionnelle et de stimuler la création d'emplois. Voici quelle a été sa contribution en 2001-2002 :

- 15 000 \$ pour stimuler le développement économique au sein de la collectivité grâce à un soutien communautaire.
- 27 837 \$, prélevés du Programme de négociation de l'accès aux ressources, pour négocier les ententes sur les avantages et les droits de surface.

La collectivité de Deline

- 63 191 \$ pour stimuler le développement économique au sein de la collectivité.
- 10 000 \$, prélevés du Programme de négociation de l'accès aux ressources, pour négocier l'aménagement hydroélectrique.

La collectivité d'Inuvik

- 36 727 \$ pour stimuler le développement économique au sein de la collectivité.
- 53 716 \$ pour stimuler le développement économique au sein de la collectivité.

8

8.1 Economic Activity and Employment

Human Resources Development Canada

Pursuant to Chapter 12 of the Agreement, specifically section 12.1.2(c) and (d) dealing with training and employment opportunities for beneficiaries, Human Resources Development Canada (HRDC) has an obligation to support the Land Claim Agreement and Sahtu self-government aspirations through its existing programs and the Aboriginal Human

Resource Development Agreement (AHRDA) and to maintain an ongoing dialogue with the Sahtu with respect to operations or activities under AHRDA. HRDC officials in the NWT communicate with Sahtu AHRDA officials frequently to discuss operational issues, clarify and define various clauses of the AHRDA and provide advice on implementing aspects of the agreement. A Human Resources Centre of Canada is located in Inuvik, which provides employers and job seekers with information on available programs and services provided by HRDC and the Human Resources Centre.

The SSI is a signatory to the AHRDA, a five-year contribution agreement, signed in April 1999 and extending to 2004. It provides funding for labour market training for Aboriginal residents of the SSA and for child-care initiatives to increase the supply of quality child-care services for children with working or training parents who reside in the SSA.

The AHRDA enables the Sahtu to design and deliver numerous services by integrating several Aboriginal programs, including labour market programming and services, capacity building, an urban Aboriginal component, youth programming, child-care programs and programs for persons with disabilities. Funding in 2001-2002 was \$885,469.

A representative from HRDC attended the November 2001 Economic Measures Review meeting and made a presentation.

Indian and Northern Affairs Canada

INAC provides resources to Sahtu bands and the SSI to support the traditional economy and encourage employment. In 2001-2002, the following allocations were made.

Behdzi Adha" First Nation

- \$15,000 for Community Economic Development: community-based, community-driven support for economic development.
- \$27,837 from the Resource Access Negotiations Program: to negotiate benefits and surface access agreements.

Deline Band

- \$63,191 for Community Economic Development.
- \$10,000 from Resource Access Negotiations for hydro development negotiations.

Tulita Deline Band

- \$36,727 for Community Economic Development.

Fort Good Hope Band

- \$53,716 for Community Economic Development.

- 8 000 \$, prélevés du Programme régional de débouchés, pour effectuer une étude préliminaire de faisabilité en vue de la création possible d'une entreprise de tourisme.

*Le Conseil des Dénés du Sahtu*

- 547 096 \$, versés au conseil tribal, pour financer la gouvernance de la bande, la gestion financière et le développement économique.

**Industrie Canada**

Grâce au Metis-Dene Development Fund Ltd., Industrie Canada a pu continuer d'offrir son programme Entreprise autochtone Canada dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. Le programme est offert à toute personne d'ascendance autochtone. Ses priorités stratégiques sont la jeunesse, le tourisme, l'innovation et l'essor du marché. Une présentation sur le bien-fondé du programme a été donnée aux participants à la réunion d'examen des mesures d'ordre économique, qui s'est tenue en novembre 2001.

**Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a continué de faire connaître les offres de soumission des marchés publics en diffusant les occasions d'affaires sur le service électronique d'appels d'offres gouvernemental et en informant tous les groupes requérants de la possibilité d'assurer la prestation de biens et de services (y compris dans le secteur de la construction) dans la région visée par le règlement. L'Entente stipule que les groupes requérants doivent être tenus informés chaque fois que TPSGC propose un projet de marché qui se rapporte à une ou plusieurs des ententes sur les revendications territoriales globales.

Au cours de l'année, TPSGC a fourni, sur demande, de l'aide et de l'information sur le processus des marchés en plus de donner des renseignements sur des marchés spécifiques. Il a également recommandé que les demandes de propositions comportent des critères d'évaluation lorsqu'une telle pratique se révélait efficace et permettait d'assurer une saine gestion des marchés, maximisant ainsi les avantages socioéconomiques pour les groupes requérants.

En 2001-2002 a été créé un comité interministériel sur les obligations en matière de marchés découlant de la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales

globales. TPSGC est membre de ce comité, qui se réunira chaque trimestre pour discuter de certains aspects liés aux marchés.

**8.2 La gestion de l'environnement et des ressources fauniques**

**Le Service canadien de la faune**

L'année 2001-2002 marque une autre année de réussite en termes d'acquittement du mandat de gestion des ressources. Une équipe complète d'employés a dirigé toute une variété d'activités indépendantes, notamment celles se rapportant au caribou de la toundra et au caribou des forêts ainsi que l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement. On a mené à bien diverses activités sur la faune et sur les pêches en plus de rédiger un certain nombre de rapports. Le CRRS a continué d'axer son travail sur une approche communautaire, tandis que les conseils des ressources renouvelables communautaires ont joué un rôle de premier plan en aidant le CRRS dans l'accomplissement de ses fonctions et dans l'exercice visant à déterminer l'orientation à donner aux activités de gestion de ce même organisme.

*L'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement*

Le Service canadien de la faune, qui occupe un siège au groupe de travail sur les récoltes d'animaux sauvages, a contribué à la conception et à la mise en œuvre à long terme de l'Étude.

*La récolte des oiseaux migrants considérés comme gibier*

Le Service canadien de la faune informe le CRRS, conseil auquel il siège, de toute modification apportée à la réglementation sur les oiseaux migrants qui est susceptible d'avoir un quelconque effet sur les activités des Dénés et des Métis du Sahtu. Il présente aussi au CRRS des statistiques sur la récolte annuelle des oiseaux migrants, que lui fournissent ses employés et l'United States Fish and Wildlife Service. Le CRRS n'a pas abordé la question de l'établissement d'un quota pour les oiseaux migrants; on s'attend toutefois à ce que l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement donne des renseignements que le CRRS pourrait utiliser à cette fin.

An interdepartmental committee on contracting obligations related to the implementation of comprehensive land claim agreements was created in 2001-2002. PWGSC is a member of this committee which will be meeting on a quarterly basis to discuss contracting issues.

**8.2 Environmental and Wildlife Management**

**Canadian Wildlife Service**

In terms of meeting its resource management mandate, 2001-2002 was another successful year. A full complement of staff spearheaded a variety of independent projects including Barrenground and Woodland caribou work, and the SAHS. A number of wildlife and fisheries projects were completed and reports prepared. The SRRB continued to emphasize a community-based approach to its operation, and community RRCs played an important role in the functioning of the SRRB and in determining its management focus.

*Settlement Area Harvest Study*

The CWS has a seat on the Harvest Study Working Group, and has contributed to the design and ongoing implementation of the SAHS.

*Harvest of Migratory Game Birds*

Through its seat on the SRRB, the CWS advises the Board of all changes to migratory bird regulations that might have an impact on the Sahtu Dene and Metis. The CWS also provides the SRRB with annual migratory bird harvest statistics as compiled by the CWS and the United States Fish and Wildlife Service. Setting a total allowable harvest for migratory birds has not been discussed by the SRRB. However, it is expected that the SAHS will provide information from which the SRRB could determine a total allowable harvest.

Public Works and Government Services Canada (PWGSC) continued to provide opportunities to bid on government contracts by advertising procure-ment opportunities on the government electronic tendering system and by notifying all claimant groups of procurement of goods, services and construction destined for the SSA. The Agreement requires that whenever PWGSC has a procure-ment opportunity which affects one or more of the comprehensive land claim agreements, notifica-tion is forwarded to the claimant groups.

Assistance and information on the procure-ment process were provided as requested during the year, as well as information on contracts. Whenever it was practical and consistent with sound procurement principles, PWGSC recom-mended that evaluation criteria be included in bid solicitations to maximize socio-economic benefits to the claimant groups.

**Public Works and Government Services Canada**

Measures Review meeting.

Industry Canada continued to deliver its Aboriginal Business Canada program in the SSA through the Metis Dene Development Fund. This program is available to all persons of Aboriginal descent. The program's strategic priorities are youth, tourism, innovation and market expansion. A presentation outlining the merits of this program was made to the parties during the November 2001 Economic Measures Review meeting.

**Industry Canada**

development.

- \$547,096 in tribal council funding for band governance, financial management and economic development.

*Sahtu Dene Council*

opportunity.

- \$8,000 from the Regional Opportunities Program for a prefeasibility study of a tourism

NEB staff participated in board-to-board discussions to develop the Draft Cooperation Plan of the Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project through the Northwest Territories. As well, NEB staff provided advice and reviewed drafts

**National Energy Board**

The NEB has a specific responsibility under Chapter 24 of the Agreement for the expropriation of settlement lands required for pipeline facilities and electrical transmission rights-of-way that are judged to be in the public convenience and necessary. The NEB has not been required to deal with any activities under this chapter to date.

NEB staff provided advice and reviewed drafts of the Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project through the Northwest Territories. As well, NEB staff participated in board-to-board discussions to develop the Draft Cooperation Plan of the Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project through the Northwest Territories. As well, NEB staff provided advice and reviewed drafts

MVEIRB on a number of procedural and environmental matters.

**Fisheries and Oceans**

DFO continued to support the work of the SRRB in its mandate of wildlife management in the SA and its work in implementing the fifth year of the SAHS. DFO sponsored the following projects in the SA:

- Lower Mackenzie River index netting; and
- Great Bear Lake Trout movement and assessment of Keith Arm stocks.

From a fisheries perspective, the highlight of the year was the DFO's support to the fisheries technician training project. As well, DFO sponsored and funded the Bull Trout community consultation. Total DFO implementation funding for 2001-2002 was \$75,800.

The Canadian Coast Guard provided the Aids to Navigation Services on the Mackenzie River in the SA from May 15 to about October 31, 2001. With respect to land administration activities of the Coast Guard, a number of applications for reserves (land sites) were submitted to the appropriate Sahtu Designated Organization and were pending at year end.

The CWS provided environmental assessment advice to the SLWB on activities in the SSA. The CWS also provided advice and input to the Mackenzie Valley Environmental Assessment

and meetings.

As a signatory to the International Biodiversity Convention and other international conservation initiatives, the Government of Canada is obliged to take steps to ensure the continued viability of all wildlife species within its borders. Consequently, the Government of Canada, through the CWS, developed species-at-risk legislation which died on the parliamentary order table with the dissolution of the last Parliament. Environment Canada tabled new species-at-risk legislation in the current session of Parliament. The SRRB was involved at both times in the consultation process through regular appraisals and direct participation in workshops

*Species-at-Risk Legislation*

both countries.

The CWS sits on the Arctic Goose Working Group of the Arctic Goose Joint Venture (AGJV). This group deals with the over population of snow geese in the Arctic, especially in the Central Arctic. Sahtu Dene and Métis harvest snow geese from the Western Arctic population where the problem does not appear to be as severe. The SRRB was kept informed on this issue. The AGJV is a co-operative Canada-United States body that co-ordinates goose management and research in both countries.

The CWS, through its seats on the various flyway committees, the North American Waterfowl Management Plan and other international initiatives, is closely involved in the management of migratory bird species that cross international boundaries. The SRRB is routinely apprised of issues arising from these international initiatives that may affect the Sahtu Dene and Métis.

*Management of Migratory Wildlife Species*

*La gestion des espèces migratrices*

Grâce à sa participation aux différents comités des voies migratoires, au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et à d'autres mesures internationales, le Service canadien de la faune collabore étroitement à la gestion des oiseaux migrateurs qui franchissent les frontières internationales. Le CRRS est périodiquement tenu au fait des questions qui découlent de ces activités internationales et qui sont susceptibles d'avoir un quelconque effet sur les activités des Dénés et des Métis du Sahtu.

Le Service canadien de la faune siège au groupe de travail fondé dans le cadre du Projet conjoint sur les oies de l'Arctique. Ce groupe est chargé d'étudier le problème de la surpopulation des oies des neiges dans l'Arctique, notamment dans l'Arctique central. Les Dénés et les Métis du Sahtu chassent dans l'Ouest de l'Arctique, région où le problème de surpopulation semble moins grave. Toutefois, le CRRS est tenu au courant des faits nouveaux dans ce dossier. Le Projet conjoint sur les oies de l'Arctique est un organisme de coopération Canada-États-Unis mandaté pour coordonner la gestion et la recherche relatives aux oies dans les deux pays.

*La mesure législative sur les espèces en péril*

Signataire de la Convention sur la biodiversité et d'autres mesures de conservation internationales, le gouvernement du Canada est tenu de prendre des mesures qui garantissent la viabilité de toutes les espèces fauniques vivant sur son territoire. C'est pourquoi il a eu recours au Service canadien de la faune pour préparer un projet de loi sur les espèces en péril, lequel a été retiré de l'ordre du jour d'un comité parlementaire en conséquence de la dissolution du Parlement. Environnement Canada a déposé un nouveau projet de loi sur les espèces en péril au cours de l'actuelle séance parlementaire. Le CRRS a contribué dans les deux cas au processus de consultations en faisant des appréciations régulières ainsi qu'en participant aux ateliers et aux réunions.

*L'Évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie*

Le Service canadien de la faune a prodigué à l'OTES des conseils au sujet de l'évaluation environnementale des activités d'exploitation menées dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu. En outre, il a émis des commentaires et des avis à l'intention de l'OEREVM

concernant un certain nombre de questions liées aux procédures et à l'environnement.

**Pêches et Océans Canada**

P&O a continué d'appuyer l'œuvre du CRRS, notamment ses fonctions de gestion des ressources fauniques dans la région visée par le règlement et son travail entourant le lancement de la cinquième année de l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement. Voici les activités que P&O a parrainées dans la région visée par le règlement :

- La pêche au filet dans le cours inférieur du fleuve Mackenzie afin de répertorier des données au sujet des espèces prises;
- L'étude des déplacements de la truite dans le Grand lac de l'Ours et l'évaluation des stocks dans la baie Keith.

En ce qui a trait aux activités de pêche, le point saillant de l'année a été le soutien apporté par P&O à la formation d'un technicien spécialisé dans les activités de pêche. P&O a de surcroît parrainé et financé le processus de consultations communautaires sur l'omble à tête plate. Le financement total que P&O a versé aux activités de mise en œuvre pour 2001-2002 s'est élevé à 75 800 \$.

À partir du 15 mai jusque dans les environs du 31 octobre 2001, la Garde côtière canadienne a assuré, dans la région visée par le règlement, la prestation du Service des aides à la navigation sur le fleuve Mackenzie. En ce qui a trait aux responsabilités de la Garde côtière canadienne en matière d'administration des terres, un certain nombre de demandes pour des réserves (points de débarquement) ont été soumises à l'organisme désigné du Sahtu en cause et étaient encore en suspens à la fin de l'année financière.

**L'Office national de l'énergie**

Le chapitre 24 de l'Entente confère à l'ONE des responsabilités particulières à l'égard de l'expropriation des terres lorsqu'on juge que l'établissement d'une convention d'emprise pour l'aménagement de pipelines ou de lignes de transport d'électricité est à la fois nécessaire à la population et à son avantage. À ce jour, l'ONE n'a pas eu à intervenir à cet égard.

Le personnel de l'ONE a participé à des discussions entre les différents conseils en vue de rédiger l'ébauche du Plan de coopération — Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de

of the Regulatory Road Map Project Guide: *Oil and Gas Approvals in the Northwest Territories — Sahtu Settlement Area*. This guide provides readers with descriptions and flow charts of oil and gas approval processes and consultation requirements of various regulators such as the NEB and SLWB. The development of the guide was funded by CAPP and INAC. The guide was issued in February 2002 and can be found on the Internet <[www.oilandgasguides.com](http://www.oilandgasguides.com)>.

### 8.3 Heritage

#### Canadian Heritage/Parks Canada Agency

Chapter 17 of the Agreement specifies the production of public information material with respect to protected areas and heritage resources, facilities and projects that give appropriate recognition to the culture and history of the Sahtu Dene and Metis.

At a community consultation workshop in February 2002, the Grizzly Bear Mountain/Scented Grass Hills Commemorative Integrity Statement was reviewed and approved. During this workshop, the Sahyoue/Edacho NWT PAS Working Group provided an update to the community on the PAS evaluation process as it related to these areas. Parks Canada participated in this working group with the Sahtu Dene, GNWT and INAC and is the sponsoring agency for interim land withdrawal during which economic, cultural and ecological resource evaluations will take place. Any artifacts or information collected during the cultural evaluations will be conserved and stored, based on Sahtu Dene considerations.

Parks Canada and the Deline Land Corporation initiated negotiations on an impact and benefits plan in accordance with section 16.2 of the Agreement for the completion of Tuklut Nogait National Park in the SSA. In support of this, the Deline Land Corporation completed a report to

identify participants' camps, cabins and traditional travel routes in the area, and held meetings with the Inuvialuit Regional Corporation and the Tuklut Nogait Management Board.

In respect of the Agreement's provisions on preferential hiring of Sahtu beneficiaries, research and consultation requirements and opportunities were provided to the Sahtu Dene during the year.

### 8.4 Land and Water Management

#### Indian and Northern Affairs Canada

##### Environment

The NWT Region continued to co-ordinate INAC's technical input to environmental assessments undertaken by the MVEIRB. INAC also co-ordinated, on an ongoing basis, the input of all responsible federal departments in responding to MVEIRB determinations on environmental assessments.

The INAC Northern Contaminants Program provided \$19,650 to the SRRB to investigate contaminants in the East Bluenose caribou herd.

The NWT regional office continued to spearhead the development of the Cumulative Impact Monitoring Program and led the co-ordination of the Working Group.

##### Sand and Gravel Resources

The NWT Region provided quarterly reports on the quarry royalties collected in the Mackenzie Valley.

##### Hazardous Wastes

The Canada-Deline Uranium Team completed its second year of work. INAC provided \$1,775,000 to the Deline Dene Band to deal with the uranium issue. This involved the completion of site investigations at Port Radium, cancer screenings and mental health assessments in the community, and the initiation of a field workers training program.

formément à l'article 16.2 de l'Entente. Dans cette optique, la société foncière de Deline a préparé un rapport concernant les campements, les cabanes et les voies de déplacement traditionnelles dans la région en plus d'organiser des rencontres avec l'Inuvialuit Regional Corporation et le conseil de gestion du parc national Tuklut Nogait.

Au cours de l'année, on a fait part aux Dènes du Sahtu des exigences et des possibilités en matière de recherche et de consultations, conformément aux dispositions sur l'embauche préférentielle de bénéficiaires de l'Entente.

### 8.4 La gestion des terres et des eaux

#### Affaires indiennes et du Nord Canada

##### L'environnement

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a continué de coordonner les services techniques fournis dans le cadre des évaluations environnementales de l'OREVIM. AINC a géré sans interruption les interventions que chaque ministère fédéral responsable a entreprises pour donner suite aux constatations de l'OREVIM lors des évaluations environnementales.

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord d'AINC a versé 19 650 \$ au CRRS pour étudier les polluants auxquels est exposée la harde de caribous de l'Est du lac Bluenose.

Le bureau régional dans les Territoires du Nord-Ouest a continué de diriger la mise au point du Programme de surveillance des effets cumulatifs et d'assurer la coordination du groupe de travail.

##### Les ressources en sable et en gravier

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a rédigé des rapports trimestriels portant sur les redevances prélevées de l'exploitation des carrières dans la vallée du Mackenzie.

##### Les déchets dangereux

La table Canada-Deline, une équipe chargée du dossier de l'uranium, vient de mettre un terme à sa deuxième année d'existence. AINC a versé la somme de 1 775 000 \$ à la collectivité déne de Deline pour que cette dernière puisse prendre des mesures à l'égard du problème de l'uranium. Il a donc fallu effectuer des études du site à Port Radium, mener des tests de dépistage du cancer et des évaluations de la santé mentale au sein de la collectivité et lancer un programme de formation de travailleurs sur le terrain.

gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest. En outre, il a fourni des conseils et a révisé les premiers jets de la publication intitulée *Oil and Gas Approvals in the Northwest Territories — Sahtu Settlement Area*, un document rédigé par le Regulatory Roadmaps Project qui explique les lignes directrices pour l'approbation d'activités d'exploitation pétrolière et gazière dans les Territoires du Nord-Ouest et plus précisément dans la région visée par le règlement du Sahtu. Le guide présente aux lecteurs des énoncés et des graphiques d'évolution du processus d'approbation des activités de prospection pétrolière et gazière en plus de décrire les consultations exigées par les différents organismes de réglementation, comme l'ONE et l'OTES. La rédaction du guide a été financée par l'Association canadienne des producteurs pétroliers et par AINC. Publié en février 2002, le guide peut être consulté dans Internet, à l'adresse [www.oilandgasguides.com](http://www.oilandgasguides.com).

### 8.3 Le patrimoine

#### Patrimoine canadien et Parcs Canada

À l'occasion d'un atelier de consultations communautaires qui s'est tenu en février 2002, la déclaration d'intégrité commémorative du mont Grizzly Bear et des collines scented Grassy a été examinée et approuvée. À cet atelier, le groupe de travail étudiant la Stratégie sur les zones protégées relativement au parc historique national de Sahyoue/Edacho, dans les Territoires du Nord-Ouest, a mis la collectivité au fait du processus d'évaluation relative-

ment à ces secteurs. Parcs Canada a participé à ce groupe de travail avec les Dènes du Sahtu, le GTNO et AINC et par conséquent le retrait provisoire des terres, étape durant laquelle sera effectuée l'évaluation des ressources économiques, culturelles et écologiques. Toute information ou tout artefact recueilli au cours des évaluations culturelles sera conservé et stocké, en fonction des critères des Dènes du Sahtu.

Afin de mener à bien la création du parc national Canada et la société foncière de Deline ont entamé la négociation d'un plan des répercussions et des avantages con-

## 8.6 Other Implementation Activities

### Protected Area Strategy

The NWT PAS Implementation Advisory Committee met three times during the year. The Committee developed and adopted guidelines for interim protection, non-renewable resource assessment and third party compensation. The Committee consists of representatives from each regional Aboriginal organization including the SSI, industry, environmental non-Aboriginal

## 8.5 Canada Customs and Revenue Agency

Canada Customs and Revenue Agency (formerly Revenue Canada) responsibilities under the Agreement include provision of general information on the taxation implications for the settlement corporations and the preparation of an information document on this topic. The draft of this information document dealing with settlement corporations and related tax aspects has been completed and forwarded to the SSI.

### Canadian Environmental Assessment Agency

The Canadian Environmental Assessment Agency continued to work with INAC to clarify the relationship between the MVRMA and the CEAA. As well, the Agency participated with federal, provincial and territorial agencies, northern boards and First Nations to develop frameworks for environmental assessments and regulatory processes for potential pipelines in the NWT.

- Schedule IV: Specific sites  
41 of 41 parcels (100 percent complete).
- Schedule XVI: Unsurveyed Sahtu municipal lands (five communities)  
(100 percent complete).

38 of 39 parcels (97 percent complete).

## Natural Resources Canada

### Land Surveys

Natural Resources Canada is responsible for surveying the Sahtu lands (as per project 19.5 of the Implementation Plan) and for the preparation of plans and their delivery to the Register of Land Titles. The following surveys were completed between 1994 and March 31, 2001.

- Schedule I: Sahtu lands, excluding minerals  
116 of 173 parcels (67 percent complete).
- Schedule II: Sahtu lands, excluding minerals  
nine of nine parcels; (100% complete).
- Schedule III: Sahtu lands, including minerals

### Board Relations Secretariat

INAC hosted a workshop among northern environmental assessment and regulatory boards in November 2000 to develop terms of reference for the Board Relations Secretariat. This unit operates within INAC to resolve the administrative and budgeting issues northern boards face in their dealings with INAC in both the region and at headquarters, and is a one-window point of contact between the boards and INAC.

### Land and Water Use

The North Mackenzie District office continued to work with the SLWB in a number of areas, including the recommendation of terms and conditions on applications for land use permits and water licences, and the provision of inspection services for the Board to ensure compliance with terms and conditions. Land Administration compiled and submitted monthly reports to the SLWB on any activity in the SSA that was recorded in the Land Information Management System.

### Land Use Planning

The NWT Region continued to provide technical expertise and assistance to the staff of the SLUPB in its activities.

## L'Agence canadienne d'évaluation environnementale

- Sous-annexe II : terres du Sahtu, à l'exclusion des minéraux  
9 des 9 parcelles (soit 100 %);
- Sous-annexe III : terres du Sahtu, y compris les minéraux  
38 des 39 parcelles (soit 97 %);
- Sous-annexe IV : sites spécifiques  
41 des 41 parcelles (soit 100 %);
- Sous-annexe XVI : terres municipales non arpentées du Sahtu (cinq collectivités)  
travail terminé (soit 100 %).

## 8.5 L'Agence des douanes et du revenu du Canada

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a continué de travailler avec AINC à préciser les liens unissant la LGRVM et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. De concert avec les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, avec les conseils du Nord ainsi qu'avec les Premières nations, elle a également participé à l'établissement de paramètres pour les évaluations environnementales et pour les processus de réglementation devant orienter l'engagement possible de pipelines dans les Territoires du Nord-Ouest.

## 8.6 Les autres activités de mise en œuvre

Aux termes de l'Entente, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) est chargée de transmettre des renseignements généraux sur les conséquences fiscales auxquelles les sociétés de gestion des indemnités sont exposées et de préparer un document d'information à ce sujet. On a mis la dernière main à un document préliminaire, traitant des sociétés de gestion des indemnités et des questions fiscales connexes, qui a été transmis au SSI.

## L'aménagement territorial

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a continué de fournir une aide et une expertise techniques au personnel du CATS afin de lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions.

### L'utilisation des terres et des eaux

Le bureau de district du Mackenzie Nord a poursuivi son travail de collaboration avec l'OTFS dans divers domaines, notamment la formulation de recommandations sur les conditions à respecter au moment de présenter une demande de permis d'exploitation des terres et des eaux et la prestation de services d'inspection pour l'OTFS en vue de garantir le respect de ces conditions. La Division de l'administration des terres a préparé et présenté à l'OTFS des rapports mensuels sur toutes les activités qui ont été réalisées dans la région visée par le règlement et qui ont été enregistrées dans le système d'information sur la gestion des terres.

### Le Board Relations Secretariat

En novembre 2000, AINC a préparé un atelier regroupant les organismes d'évaluation environnementale et de réglementation dans le Nord. L'atelier a été planifié dans le but de élaborer un cadre de référence pour le Board Relations Secretariat, lequel est exploité au sein d'AINC et est mandaté pour trouver des solutions aux problèmes administratifs et budgétaires auxquels se heurtent les conseils dans le Nord lorsqu'ils font affaire avec AINC (tant dans les bureaux régionaux qu'à l'administration centrale). Il s'agit d'un organisme à guichet unique faisant l'intermédiaire entre les divers conseils et AINC.

## Ressources naturelles Canada

### L'arpentage des terres

Il appartient à Ressources naturelles Canada d'arpenter les limites des terres du Sahtu, conformément au projet 19.5 du Plan de mise en œuvre de l'Entente, et de préparer les plans d'arpentage, qu'il remet au bureau d'enregistrement des droits immobiliers. Depuis 1994 et jusqu'au 31 mars 2001, voici les activités d'arpentage qui ont été réalisées :

- Sous-annexe I : terres du Sahtu, à l'exclusion des minéraux  
116 des 173 parcelles (soit 67 %);



In 2001-2002 funding was provided to the following implementing bodies:

Organization	Amount \$
SSI	183,038
• Implementation Funding	193,385
• RRCs	271,754
GNWT	634,212
SRRB	190,231
• Core Funding	0
• SAHS	789,309
Arbitration Board	805,080*
SLUPB	1,995,290*
SLWB	
MVEIRB	

Note:

\* Includes funding for oil and gas capacity.

In honoraria rates retroactive to October 1, 2000, the amount of increase for each body was dependent on the level of responsibility as well as the level of expertise required by the individual members.

In co-operation with the NWT regional office, the Implementation Branch is responsible for appointing members to the various implementing bodies, either through ministerial appointment or order-in-council appointment. Over the last fiscal year, two members were re-appointed to the SLWB, one re-appointment and one appointment were made to the SLUPB and two re-appointments and two appointments were made to the MVEIRB, as well as the appointment of a new chair.

The Branch worked jointly with the GNWT, SSI and GTC to organize the November 2001 Economic Measures Review meeting, with representatives from federal and territorial government departments, the SSI and GTC.

membres de chacun des organismes précités que leurs honoraires seraient augmentés rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2000. Le montant de l'augmentation dépendra de l'importance des responsabilités assumées par chaque membre ainsi que du degré de spécialisation exigé de chacun d'eux.

En collaboration avec le bureau régional des Territoires du Nord-Ouest, la Direction générale de la mise en œuvre est responsable du processus de nomination (ministérielle ou par décret) des membres siégeant aux différents organismes de mise en œuvre. Au cours du dernier exercice, deux membres ont été nommés de nouveau à l'OTES; le CATS, quant à lui, a réassigné une personne à ses fonctions en plus de procéder à la nomination d'une nouvelle personne; au sein de l'OEREVM, deux personnes ont été renouvelées pour un autre mandat et deux autres ont été nommées. Enfin, on a procédé à la nomination d'un nouveau président.

La Direction générale a collaboré avec le GTNO, le SSI et le conseil tribal des Gwich'in à l'organisation de la réunion sur l'examen des mesures d'ordre économique, qui s'est tenue en novembre 2001 et à laquelle assistaient des représentants des ministères fédéraux et territoriaux, du SSI et du conseil tribal des Gwich'in.

Les organismes de mise en œuvre qui suivent ont reçu un appui financier au cours de l'exercice 2001-2002 :

Organisme	Somme reçue (\$)
SSI	
• Fonds consacrés aux activités de mise en œuvre	183 038
• Conseils des ressources renouvelables	193 385
GTNO	271 754
CRRS	
• Financement de base	634 212
• Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement	190 231
Conseil d'arbitrage	0
CATS	789 309
OTES	805 080*
OEREVM	1 995 290*

\* Ce montant englobe les fonds nécessaires aux activités pétrolières et gazières.

**Membres des organismes de mise en œuvre  
(en date du 31 mars 2002)**

**Conseil d'arbitrage**  
 Anton M.S. Melnyk           Président  
 Larry Chartrand           Vice-président  
 Nigel Bankes  
 James H. Davis  
 Deborah Hanly  
 Robert A. Kasting  
 Francis Price

**Conseil des ressources renouvelables du Sahtu**  
 Paul Latour                   Président intérimaire  
 Russell Hall  
 Celina Stroeder

*Membres suppléants*  
 Keith Hickling  
 Norman Simmons  
 Fred Taptuna

**Office d'examen des répercussions  
environnementales de la vallée du Mackenzie**

Todd Burlingame           Président  
 Danny Bayha  
 Frank Pope  
 Bertha Rabesca  
 Charlie Snowshoe  
 Gordon Wray

**Office des terres et des eaux du Sahtu**

Larry Wallace               Président  
 George Barnaby  
 Walter Bayha  
 Violet Doolittle

**Conseil d'aménagement territorial du Sahtu**

Edward Reeves             Président intérimaire  
 Clarence Campbell  
 Wilbert Kochon

**Membership of Implementing Bodies  
(as of March 31, 2002)**

**Arbitration Panel**  
 Anton M.S. Melnyk           Chair  
 Larry Chartrand           Vice-Chair  
 James H. Davis  
 Deborah Hanly  
 Robert A. Kasting  
 Nigel Bankes  
 Francis Price

**Sahtu Renewable Resources Board**  
 Paul Latour                   Interim Chair  
 Russell Hall  
 Celina Stroeder

*Alternates*  
 Keith Hickling  
 Norman Simmons  
 Fred Taptuna

**Sahtu Land and Water Board**  
 Larry Wallace               Chair  
 George Barnaby  
 Walter Bayha  
 Violet Doolittle

**Sahtu Land Use Planning Board**  
 Edward Reeves             Interim Chair  
 Clarence Campbell  
 Wilbert Kochon

**Review Board**  
 Todd Burlingame           Chair  
 Danny Bayha  
 Frank Pope  
 Bertha Rabesca  
 Charlie Snowshoe  
 Gordon Wray

**Mackenzie Valley Environmental Impact**



**appendix a 2**

**Web Site Addresses**

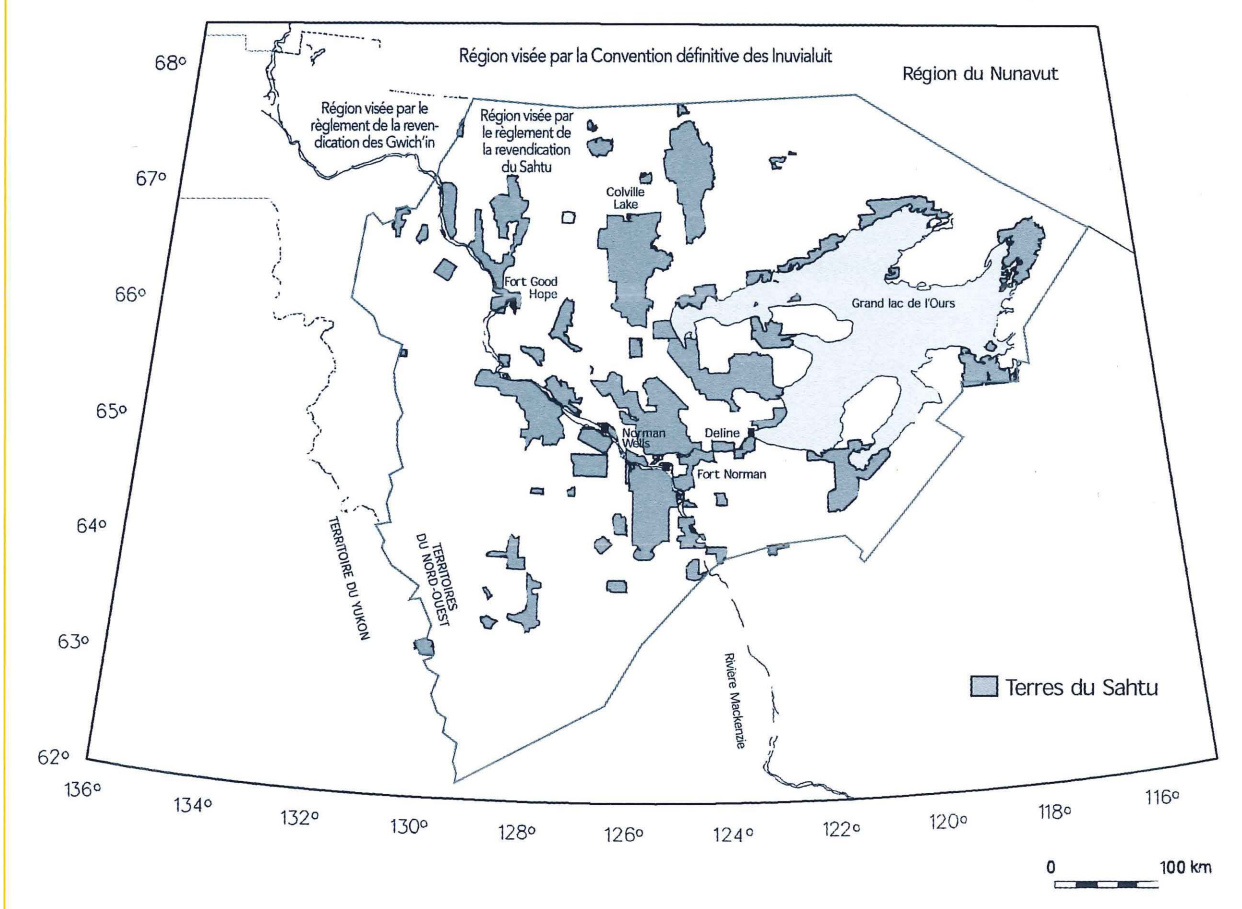
- Sahtu Land and Water Board  
<www.slwb.com>
  
- Sahtu Land Use Planning Board  
<www.shatulanduseplan.com>
  
- Sahtu Renewable Resources Board  
<www.srrb.nt.ca>
  
- Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board  
<www.mveirb.nt.ca>
  
- Implementation Branch  
<www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/impb\_e.html>
  
- Government of the Northwest Territories  
<www.maa.gov.nt.ca>
  
- Sahtu Secretariat Incorporated  
<www.sahtu.ca>

**annexe 2**

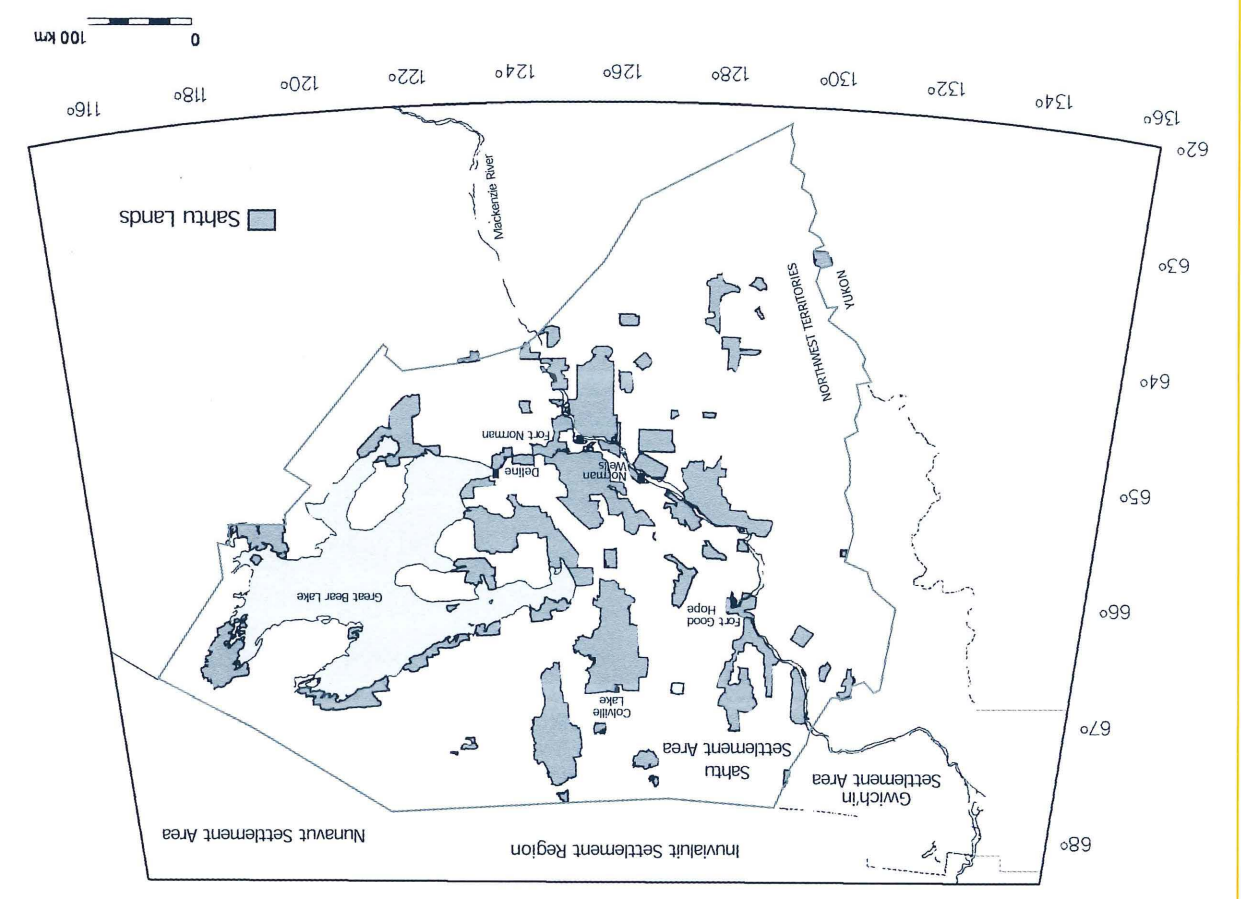
**Adresses de sites Web**

- Conseil d'aménagement territorial du Sahtu  
www.shatulanduseplan.com
  
- Conseil des ressources renouvelables du Sahtu  
www.srrb.nt.ca
  
- Direction générale de la mise en œuvre  
www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/impb\_f.html
  
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
www.maa.gov.nt.ca
  
- Office des terres et des eaux du Sahtu  
www.slwb.com
  
- Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie  
www.mveirb.nt.ca
  
- Sahtu Secretariat Incorporated  
www.sahtu.ca

Carte de la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu



Map of Sahtu Settlement Area



**appendix a 4**

**Schedule of Capital Transfer Payments  
1994 to 2001**

Date	Schedule of Payments \$	Loan Repayment \$	Total Paid to the SSI \$
September 23, 1994	9,000,000	0	9,000,000
September 6, 1994	3,853,940	(533,903)	3,320,037
September 6, 1995	5,780,911	(800,854)	4,980,057
September 6, 1996	7,707,881	(1,067,805)	6,640,076
September 6, 1997	9,634,851	(1,334,757)	8,300,094
September 6, 1998	9,634,851	(1,334,757)	8,300,094
September 6, 1999	9,634,851	(1,334,757)	8,300,094
September 6, 2000	9,634,851	(1,334,757)	8,300,094
<b>September 6, 2001</b>	<b>9,634,851</b>	<b>(1,334,757)</b>	<b>8,300,094</b>
<b>Total</b>	<b>74,516,987</b>	<b>(9,076,347)</b>	<b>65,440,640</b>

**annexe 4**

**Calendrier des paiements de transfert  
de capitaux, de 1994 à 2001**

Date	Calendrier des paiements des paiements (\$)	Remboursement des prêts (\$)	Somme totale versée au SSI (\$)
Le 23 septembre 1994	9 000 000	0	9 000 000
Le 6 septembre 1994	3 853 940	-533 903	3 320 037
Le 6 septembre 1995	5 780 911	-800 854	4 980 057
Le 6 septembre 1996	7 707 881	-1 067 805	6 640 076
Le 6 septembre 1997	9 634 851	-1 334 757	8 300 094
Le 6 septembre 1998	9 634 851	-1 334 757	8 300 094
Le 6 septembre 1999	9 634 851	-1 334 757	8 300 094
Le 6 septembre 2000	9 634 851	-1 334 757	8 300 094
Le 6 septembre 2001	9 634 851	-1 334 757	8 300 094
<b>Total</b>	<b>74 516 987</b>	<b>-9 076 347</b>	<b>65 440 640</b>

Paiements versés pour financer les activités de mise en œuvre, de 1994-1995 à 2001-2002

Exercice financier	Paiement versé (\$)
1994-1995	688 458
1995-1996	1 205 791
1996-1997	1 622 443
1997-1998	1 970 533
1998-1999	2 869 978
1999-2000	3 168 335
2000-2001	3 660 641
<b>2001-2002</b>	<b>5 062 399</b>
Total	20 248 578

Nota : Ces sommes comprennent des paiements versés au SSI, au GTNO et aux organismes de mise en œuvre (y compris l'OEREVM depuis 2001-2002).

Implementation Payments 1994-1995 to 2001-2002

Fiscal Year	Implementation Payments \$
1994-1995	688,458
1995-1996	1,205,791
1996-1997	1,622,443
1997-1998	1,970,533
1998-1999	2,869,978
1999-2000	3,168,335
2000-2001	3,660,641
<b>2001-2002</b>	<b>5,062,399</b>
Total	20,248,578

Note: these amounts include payments to the SSI, GNWT and the implementing bodies, (including MEVIRB beginning in 2001-2002).

**appendix a 6**

**Payments under Section 10.1 with Respect to Resource Royalties Paid to Government 1993 to 2001**

Fiscal Year	Resource Royalties Paid to SSI \$
1993	123,221
1994	198,041
1995	204,357
1996	278,782
1997	244,261
1998	211,263
1999	221,972
2000	344,224
<b>2001</b>	<b>535,998</b>
<b>Total</b>	<b>2,362,119</b>

**annexe 6**

Part des redevances sur les ressources naturelles que reçoit le gouvernement en vertu de l'article 10.1 de l'Entente, de 1993 à 2001

Exercice financier au SSI (\$)	Somme versée
1993	123 221
1994	198 041
1995	204 357
1996	278 782
1997	244 261
1998	211 263
1999	221 972
2000	344 224
<b>2001</b>	<b>535 998</b>
<b>Total</b>	<b>2 362 119</b>

**appendix a 7**

**Property Taxes Paid to GNWT  
1994 to 2001**

Fiscal Year	Property Taxes Paid to GNWT \$
1994 and 1995 (two years paid in one)	8,666
1996	9,739
1997	9,544
1998	9,562
1999	9,623
2000	18,945
<b>2001</b>	<b>16,509</b>
<b>Total</b>	<b>82,588</b>

**annexe 7**

**Taxes foncières versées au gouvernement  
des Territoires du Nord-Ouest, de 1994 à 2001**

Exercice financier versés (\$)	1994 et 1995 (deux années payées en une seule)	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Total
8 666		9 739	9 544	9 562	9 623	18 945	16 509	82 588